



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER
MARCHANDISES

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE I : Référentiels du diplôme

Ia - Référentiel des activités professionnelles	4
Ib - Référentiel de certification	32
Ic – Lexique	82

ANNEXE II : Modalités de certification

IIa - Unités constitutives du diplôme	84
IIb - Règlement d'examen	85
IIc – Définition des épreuves	94
	96

ANNEXE III : Périodes de formation en milieu professionnel

125

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

RÉFÉRENTIELS DU DIPLÔME

ANNEXE I

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

**RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES**

ANNEXE 1a

SOMMAIRE

I	DÉFINITION DU DIPLÔME	6
II	DÉTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	
	1. Préparer et organiser sa mission de transport	9
	2. Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement.	15
	3. Réaliser le transport et la livraison.	19
	4. Communiquer avec son environnement.	25
	5. Clore sa mission de transport	29

I. DÉFINITION DU DIPLÔME

A. Dénomination

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

B. Champ d'activité

Définition

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises est un professionnel qui réalise des opérations de transport de marchandises à l'aide d'ensembles de véhicules du groupe lourd sur le territoire intra et extracommunautaire. Il exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises pouvant nécessiter la mise en œuvre de contrats de transport spécifiques.

Son activité consiste à :

- Préparer et organiser sa mission de transport
- Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement
- Réaliser le transport et la livraison
- Communiquer avec son environnement
- Clore sa mission de transport

Travaillant généralement au sein d'une équipe, il est en relation avec des clients, les services internes (services exploitation, commerciaux,...) et partenaires extérieurs (usagers, autorités administratives...) avec lesquels il communique à l'oral et à l'écrit en français et dans une autre langue de la communauté européenne.

Afin de répondre aux besoins spécifiques du transport, ce professionnel aura suivi une formation spécifique sur la conduite des engins de manutention motorisés.

Le dénominateur commun à l'ensemble des activités décrites est l'intégration constante de deux impératifs :

Impératif de santé/sécurité/environnement : il s'agit de préserver la santé des personnes, d'assurer leur sécurité tout en préservant les biens et l'environnement. Un comportement et une attitude citoyenne sont attendus du conducteur.

Impératif de qualité : il s'agit de contribuer à l'amélioration constante de la satisfaction de la clientèle en intégrant **une démarche de progrès** dans toutes les activités de transport routier. Pour ce faire, le conducteur doit se comporter comme un ambassadeur de l'entreprise.

C. Le contexte professionnel

Le type d'entreprise

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises exerce ses activités au sein d'une entreprise qui effectue des transports "marchandises" générales et/ou spécialisées pour compte propre et/ou pour compte d'autrui.

L'action du conducteur routier transport marchandises

L'action du titulaire du Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche de service. Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité.

Les conditions générales d'exercice

L'activité du titulaire du Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises s'exerce dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des règles de circulation et de sécurité routière, de prévention des risques professionnels, d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement et de respect des règles conventionnelles, en particulier celles concernant le code du travail et la réglementation sociale européenne. Son activité tient compte également des attentes de l'entreprise en terme de maîtrise des charges relatives à un transport (coût de revient...), mais aussi de la fidélisation de sa clientèle.

D. Les perspectives d'évolution

Dans le cadre de son parcours professionnel, le titulaire du Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises pourra assumer des responsabilités qui le conduiront à assurer la formation d'une unité de conducteurs, être responsable technique chargé de la gestion d'un parc ou de la gestion d'une équipe de quai.

L'organisation de transports, la gestion d'entrepôts, constituent également des orientations possibles.

Les compétences acquises, éventuellement reconnues par la validation des acquis de l'expérience, pourront lui permettre d'accéder à des responsabilités de niveau supérieur.

III. DÉTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

ACTIVITÉS	Tâches principales
1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T1 Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport à effectuer.
	A1T2 Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité.
	A1T3 Constituer la pochette de documents nécessaires au transport.
	A1T4 Organiser le chargement et proposer des aménagements.
	A1T5 Déterminer l'itinéraire et prendre en compte des contraintes nouvelles.
	A1T6 Programmer ses activités en fonction des réglementations en vigueur.
2. Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement.	A2T1 Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement.
	A2T2 Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés et adaptés.
	A2T3 Contrôler le chargement.
	A2T4 Vérifier la présence et renseigner les documents nécessaires au transport.
3. Réaliser le transport et la livraison	A3T1 Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.
	A3T2 Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.
	A3T3 Gérer ses temps de conduite, de repos et autres activités.
	A3T4 Localiser et accéder au site du client.
	A3T5 Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.
	A3T6 Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.
4. Communiquer avec son environnement	A4T1 Rendre compte à l'entreprise, communiquer avec le client.
	A4T2 Gérer les litiges, les anomalies, les incidents et accidents.
	A4T3 Communiquer avec les acteurs du domaine public.
	A4T4 Informer son entreprise et le client.
5. Clore sa mission de transport	A5T1 Restituer le véhicule en appliquant les procédures de l'entreprise.
	A5T2 Restituer les documents relatifs à ses activités.
	A5T3 Renseigner les outils de la procédure qualité.

Activité A1 PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T1 – Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport à effectuer.

1 – Description de la tâche

- Collecter les informations nécessaires au transport à réaliser.
- Identifier les contraintes liées à la marchandise et au véhicule.
- Identifier les contraintes liées à la réglementation du transport.
- Identifier les contraintes liées aux sites de chargement et de livraison.
- Repérer les spécificités de l'itinéraire à établir ou fourni dans le cas de transports spécifiques.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Les outils de gestion (chronotachygraphe et informatique embarquée,...)

3.2. – Liaisons

- Les différents services de son entreprise
- Les différents services de(s) l'entreprise(s) cliente(s),
- Les prestataires et acteurs externes à l'entreprise (pouvoir public, douane, sous-traitants, commissionnaires de transport,...)

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique du constructeur et équipementier.
- Les documents relatifs à la marchandise et au transport.
- La réglementation du transport spécifié.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Toutes les informations nécessaires à la réalisation du transport sont collectées.
- ✓ Toutes les contraintes liées à la marchandise et au véhicule à utiliser sont identifiées et prises en compte.
- ✓ Les attentes du client ont été prises en compte (horaires, normes qualité, contraintes spécifiques, ...).
- ✓ Toutes les contraintes liées aux réglementations du transport sont prises en compte.

5 - Autonomie



Activité A1

PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T2 – Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité.

1 – Description de la tâche

- Contrôler la compatibilité du véhicule par rapport à la marchandise à transporter.
- Contrôler la présence et la compatibilité des équipements nécessaires aux transports à réaliser.
- Contrôler et informer des visites et contrôles obligatoires du véhicule et des équipements à faire réaliser.
- Signaler les anomalies et contraintes constatées.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport nécessitant l'utilisation d'équipements et d'accessoires

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Le véhicule et ses équipements.
- Les outils de communication.
- Les outils de gestion.

3.2. – Liaisons

- Les différents services de l'entreprise.
- Les prestataires et acteurs externes à l'entreprise (centre de contrôle technique, concessionnaire,...)

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique du constructeur et équipementier.
- La réglementation liée à l'utilisation des matériels de manutention.
- La réglementation du transport.
- Les documents relatifs à la marchandise et au transport.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter
- ✓ Les équipements et accessoires nécessaires aux transports à réaliser sont présents et compatibles.
- ✓ Les contrôles, visites techniques, agréments afférents aux véhicules et équipements sont valides.
- ✓ Les anomalies constatées sont signalées à la hiérarchie dans le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,...)

5 - Autonomie



Activité A1

PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T3 – Constituer la pochette de documents nécessaires au transport

1 – Description de la tâche

- Collecter les données nécessaires.
- Constituer la pochette de documents concernant le conducteur, le véhicule, la marchandise.
- Vérifier la présence des documents douaniers si nécessaire.
- Contrôler la validité des documents.
- Signaler les anomalies constatées.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Les outils de gestion.

3.2. – Liaisons

- Le service exploitation.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (commissionnaire,....).

3.3 – Références et ressources

- La réglementation du transport.
- Le code de la route.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Tous les documents afférents aux conducteurs, véhicules et marchandises sont présents et en cours de validité.
- ✓ Tous les documents douaniers sont présents dans la pochette.
- ✓ Toutes les anomalies sont signalées dans le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,...)

5 - Autonomie



Activité A1

PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T4 – Organiser le chargement et proposer des aménagements.

1 – Description de la tâche

- Organiser un plan de chargement adapté aux contraintes du transport à réaliser :
 - A l'ordre d'enlèvement et/ou de livraison,
 - A la répartition des charges,
 - Aux lois physiques liées aux véhicules en mouvement,
 - Aux compatibilités des marchandises entre elles.
- Signaler les incompatibilités et anomalies constatées.
- Proposer des solutions correctives.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Le véhicule et les équipements de manutention disponibles.
- Les caractéristiques de la marchandise transportée.
- Les caractéristiques du site de chargement.

3.2. – Liaisons

- Le client,
- Le service exploitation.
- Le responsable de quai.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation,...)

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique du constructeur et équipementier.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Le plan de chargement est adapté :
 - à l'ordre d'enlèvement et/ou de livraison,
 - à la répartition des charges,
 - aux lois physiques liées aux véhicules en mouvement,
 - aux compatibilités des marchandises entre elles.
- ✓ Les incompatibilités et anomalies constatées sont toutes signalées suivant le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,...)
- ✓ Les aménagements proposés respectent les contraintes du transport.

5 - Autonomie



Activité A1

PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T5 – Déterminer l'itinéraire et prendre en compte des contraintes nouvelles.

1 – Description de la tâche

- Collecter les informations liées aux conditions de circulation et au réseau routier.
- Déterminer un itinéraire adapté prenant en compte :
 - Le plan de chargement,
 - Les contraintes réglementaires et de circulations saisonnières,
 - La maîtrise des coûts.
- Proposer et justifier des aménagements de l'itinéraire liés à des événements imprévus ayant une incidence sur les conditions de circulation.
- Justifier ses propositions.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Les outils de gestion.

3.2. – Liaisons

- Le client,
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation,...)
- Les services de l'administration.

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique.
- La réglementation liée au mode de transport spécifié.
- Les notions de coût du transport.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Toutes les contraintes liées aux conditions de circulation et aux caractéristiques du réseau routier sont identifiées et prises en compte.
- ✓ La proposition d'itinéraire est adaptée et prend en compte :
 - Le plan de chargement,
 - Les contraintes réglementaires et/ou de circulations saisonnières,
 - La maîtrise des coûts.
- ✓ La proposition d'aménagements et/ou de modifications est adaptée aux contraintes imposées.
- ✓ La justification des choix et l'argumentation sont adaptées.

5 - Autonomie



Activité A1

PRÉPARER ET ORGANISER SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A1T6 – Programmer ses activités en fonction de la réglementation.

1 – Description de la tâche

- Collecter les données nécessaires à l'organisation de ses activités.
- Collecter les données liées à la réglementation sociale européenne et au code du travail.
- Proposer une organisation de ses activités prenant en compte les contraintes liées aux différentes réglementations et contraintes clients.
- Commenter et argumenter les différentes propositions.

2 – Situation de début

Commande d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication.
- Les outils de gestion.

3.2. – Liaisons

- Le service exploitation.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (commissionnaires,...)
- Les services de l'administration

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique.
- La réglementation sociale européenne.
- Le code du travail français.
- La convention collective, les accords de branches ou d'entreprise.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Toutes les contraintes liées à la réglementation du travail sont identifiées et prises en compte.
- ✓ Toutes les contraintes liées à la Réglementation Sociale Européenne (R.S.E.) sont identifiées et prises en compte.
- ✓ Les activités précédemment effectuées sont prises en compte dans l'organisation de son travail.
- ✓ La proposition d'organisation des activités est adaptée aux contraintes imposées.
- ✓ L'argumentation est adaptée, elle est correctement étayée.

5 - Autonomie



Activité A2

RÉALISER LES OPÉRATIONS D'ENLÈVEMENT ET DE CHARGEMENT

Tâche A2T1 – Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement.

1 – Description de la tâche

- Contrôler la conformité aux normes et réglementations spécifiques.
- Contrôler le fonctionnement des équipements et accessoires.
- Réaliser les attelages et vérifications avant départ, essais obligatoires de sécurité.
- Positionner le véhicule sur la zone prévue.
- Préparer le véhicule aux opérations de chargement.
- Signaler toutes anomalies constatées.

2 – Situation de début

Préparation d'une opération de transport nécessitant un chargement.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les infrastructures et les équipements dédiés au chargement.
- Le véhicule de transport et ses accessoires.
- La marchandise à transporter.

3.2. – Liaisons

- Les agents de quai.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation,...)

3.3 – Références et ressources

- Les informations relatives à l'envoi des marchandises.
- La documentation technique du véhicule et des équipements spécifiques.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- Les règles relatives aux gestes et postures.
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le protocole de sécurité.
- Le document unique.

4 – Résultats attendus

- ✓ Les attelages et vérifications de sécurité sont réalisés en conformité.
- ✓ La conformité aux normes et réglementations spécifiques des accessoires est vérifiée.
- ✓ Les contrôles permettant de confirmer le bon fonctionnement des équipements et accessoires sont réalisés en conformité.
- ✓ Le véhicule est correctement disposé sur l'aire de chargement, sa préparation est réalisée en respectant les contraintes liées à la sécurité de l'entreprise et du conducteur.
- ✓ Les anomalies constatées sont toutes signalées dans le respect des procédures de l'entreprise.

5 - Autonomie



Activité A2

RÉALISER LES OPÉRATIONS D'ENLÈVEMENT ET DE CHARGEMENT

Tâche A2T2 – Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés et adaptés.

1 – Description de la tâche

- Réaliser le chargement du véhicule en respectant les procédures établies.
- Utiliser en sécurité les moyens de manutention manuels ou mécanisés autorisés.
- Assurer la répartition des charges.
- Caler et arrimer les marchandises.
- Signaler les anomalies constatées.

2 – Situation de début

Réaliser une opération de transport nécessitant un chargement.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les infrastructures et les équipements dédiés au chargement.
- Le véhicule à charger.
- Les moyens de protection et de calage des colis/produits.
- Les supports de charges adaptés à la marchandise.
- Les matériels de manutention autorisés.
- Les équipements de protection individuelle.
- Moyens de communication : lecteur code barre, EDI ...

3.2. – Liaisons

- Les agents de quai.
- Le client
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation,...)

3.3 – Références et ressources

- La réglementation liée au matériel de manutention et d'arrimage.
- La documentation technique du véhicule et des équipements spécifiques.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- Les règles relatives aux gestes et postures.
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le protocole de sécurité.
- Le document unique.

4 – Résultats attendus

- ✓ Les appareils de manutention sont pris en charge en respectant les contrôles obligatoires.
- ✓ L'ordre de chargement respecte le plan de chargement, il prend en compte les lois physiques liées aux masses en mouvement lors du transport.
- ✓ La répartition des charges est compatible avec la réglementation en vigueur.
- ✓ Les règles de manutention et de sécurité sont toutes respectées.
- ✓ Le calage, l'arrimage des charges et leurs protections sont assurés.
- ✓ Les anomalies constatées sont toutes signalées dans le respect des procédures de l'entreprise.

5 - Autonomie



Activité A2

RÉALISER LES OPÉRATIONS D'ENLÈVEMENT ET DE CHARGEMENT

Tâche A2T3 – Contrôler le chargement

1 – Description de la tâche

- Contrôler les marchandises avant le chargement (qualitatif et quantitatif).
- Contrôler le chargement pendant le déplacement.
- Assurer la préservation et la sûreté des marchandises.
- Signaler les anomalies constatées pour éviter les litiges à la livraison.
- Prendre les éventuelles réserves d'usage.

2 – Situation de début

Réaliser une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Des supports de charges.
- Des moyens de protection, d'arrimage et de calage de la marchandise.
- Des matériels de manutention.
- Des équipements de protection individuelle.
- Moyens de communication : lecteur code barre, EDI ...

3.2. – Liaisons

- Les agents de quai.
- Le client.
- Les forces de l'ordre.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, expéditeur, destinataire,...)

3.3 – Références et ressources

- La réglementation liée au matériel de manutention et d'arrimage.
- La documentation technique du véhicule et des équipements spécifiques.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- Les règles relatives aux gestes et postures.
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le protocole de sécurité.
- Le document unique.

4 – Résultats attendus

- ✓ La marchandise à charger est conforme à l'ordre de transport, tant au plan qualitatif que quantitatif.
- ✓ La répartition des charges est compatible avec la réglementation en vigueur.
- ✓ L'arrimage des charges et leur protection sont assurés et contrôlés durant l'opération de transport.
- ✓ La conservation de la marchandise dans son état initial est assurée.
- ✓ Les anomalies constatées sont signalées, les réserves d'usage sont prises dans le respect des procédures de l'entreprise.

5 - Autonomie



Activité A2

RÉALISER LES OPÉRATIONS D'ENLÈVEMENT ET DE CHARGEMENT

Tâche A2T4 – Vérifier la présence et renseigner les documents nécessaires au transport.

1 – Description de la tâche

- Sélectionner le document de transport adapté.
- Renseigner le document de transport adapté :
 - Expéditeur,
 - Destinataire,
 - Véhicule,
 - Marchandises,
 - Emballages,
 - Sous-traitance,
 -
- Contrôler la présence des documents spécifiques d'accompagnement.
- Signaler les anomalies constatées.

2 – Situation de début

Réaliser une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication et de gestion.
- La marchandise à transporter.
- Le véhicule.

3.2. – Liaisons

- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, expéditeur, destinataire,...)
- Les forces de l'ordre,
- Le service des douanes.

3.3 – Références et ressources

- Les documents nécessaires au transport (lettre de voiture,...)
- La réglementation des contrats de transport et d'échange intra et extra communautaire.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Les différentes rubriques du document de transport sont renseignées.
- ✓ Les réserves de départ sont clairement notifiées (précises, motivées et signées).
- ✓ Le document de transport est accepté et validé par les parties liées.

5 - Autonomie



Activité A3 RÉALISER LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON

Tâche A3T1 – Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.

1 – Description de la tâche

- Conduire le véhicule en respectant le code de la route.
- Exploiter les caractéristiques techniques du véhicule.
- Conduire en sécurité un véhicule lourd de marchandise sur les domaines public et privé en tenant compte des forces physiques exercées.
- Adopter une conduite :
 - Rationnelle,
 - Prévisionnelle,
 - Citoyenne,
 - Respectueuse des personnes et des biens.
- Signaler les anomalies liées à l'activité.

2 – Situation de début : Réalisation d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Un véhicule lourd de génération actuelle.
- Le réseau routier français et international.

3.2. – Liaisons

- Les services d'information routière.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, formation, techniques, destinataires,...)
- Les usagers de la route.
- Les forces de l'ordre.

3.3 – Références et ressources

- La réglementation routière, les informations routières.
- Les informations des instruments de bord.
- Les règles d'hygiène de vie liées à la conduire.
- L'organisation structurelle et fonctionnelle d'un véhicule.
- Les lois physiques appliquées au véhicule en mouvement.
- Les règles de la conduite rationnelle (anticipative, ...).
- Les éléments de coût de transport de l'entreprise.
- La documentation technique du véhicule.
- La démarche qualité de l'entreprise et le protocole de sécurité.
- Le document unique.

4 – Résultats attendus

- ✓ La conduite est adaptée au type, à la masse et au chargement du véhicule, elle préserve les intérêts de l'entreprise, des clients et de l'environnement.
- ✓ Le comportement du conducteur est conforme à celui d'un usager qui partage la route, le véhicule est utilisé de façon à garantir la sécurité des personnes et des biens.
- ✓ Les règles du code de la route sont respectées.
- ✓ Les différents supports d'aide à la conduite sont correctement utilisés.
- ✓ Les anomalies constatées sont signalées dans le respect des procédures de l'entreprise.

5 - Autonomie



Activité A3

RÉALISER LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON

Tâche A3T2 – Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.

1 – Description de la tâche

- Exploiter les instruments de gestion des activités.
- Exploiter les instruments d'aide à la conduite.
- Exploiter les instruments de suivi de la marchandise et de communication avec l'entreprise.
- Utiliser les moyens de paiement des droits de passage et d'acquittement des taxes.
- Signaler les anomalies constatées.

2 – Situation de début

Réalisation d'une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les instruments et indicateurs de bord.
- Les instruments de communication et d'information embarqués.

3.2. – Liaisons

- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, expéditeur, destinataire,...).
- Les forces de l'ordre.
- Les informations routières.
- Les sociétés de gestion autoroutières.

3.3 – Références et ressources

- La documentation technique du véhicule et des systèmes embarqués.
- La réglementation du transport spécifié.
- Les réglementations nationales et européennes.
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le document unique.

4 – Résultats attendus

- ✓ L'utilisation des instruments de suivi des activités garantit le respect de la R.S.E. et du code du travail.
- ✓ L'utilisation des instruments d'aide à la conduite permet la conduite rationnelle et assure la sécurité des personnes et des biens.
- ✓ La traçabilité de la marchandise est garantie pour son entreprise et pour les clients.
- ✓ Les moyens de paiements des droits de passage et d'acquittement des taxes sont rationnellement utilisés.
- ✓ Les anomalies et incidents techniques constatés sont collectés et transmis à l'entreprise dans le respect des procédures de l'entreprise.

5 - Autonomie



Activité A3

RÉALISER LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON

Tâche A3T3 – Gérer ses temps de conduite, de repos et ses autres activités.

1 – Description de la tâche

- Gérer ses différentes activités en appliquant la R.S.E. et le code du travail.
- Appliquer les réglementations spécifiques en vigueur.
- Adapter son action aux aléas de la circulation, aux impératifs des clients et de son entreprise.
- Signaler les anomalies et incidents constatés.

2 – Situation de début

Réaliser une opération de transport.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les instruments de gestion des activités (chronotachygraphes, ...).
- Le véhicule.

3.2. – Liaisons

- Le service d'exploitation
- Les clients
- Les usagers de la route
- Les forces de l'ordre, les douanes,...
- Le réseau routier

3.3 – Références et ressources

- La réglementation sociale européenne et les sanctions encourues.
- Le code du travail.
- Le code de la route.
- Le règlement intérieur des entreprises.
- Les services d'informations de circulation routière.
- La documentation technique du véhicule.
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le document unique.

4 – Résultats attendus

- ✓ La gestion des temps de conduite, de repos et autres activités respecte la R.S.E et le code du travail.
- ✓ Les réglementations spécifiques aux pays traversés sont respectées.
- ✓ Les différents aléas sont gérés dans l'intérêt de toutes les parties.
- ✓ Les anomalies et incidents constatés sont transmis dans le respect des procédures de l'entreprise.

5 - Autonomie



Activité A3

RÉALISER LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON

Tâche A3T4 – Localiser et accéder au site du client.

1 – Description de la tâche

- Localiser le site du client prévu par le contrat de transport.
- Circuler et manœuvrer sur le site du client en respectant le protocole de sécurité.
- Respecter les consignes particulières données par le client.
- Signaler les anomalies.

2 – Situation de début

Réalisation d'une opération de transport en vue d'une livraison ou d'un chargement.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Le véhicule et ses équipements.
- Les moyens de géo localisation (cartes routières, plans, GPS,...)
- Les caractéristiques du site de déchargement.
- Les moyens de communication.

3.2. – Liaisons

- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, expéditeur, destinataire, responsable de quai,...)
- Les autres conducteurs routiers.
- Les usagers de la route.
- Les clients.

3.3 – Références et ressources

- Cartes routières, les plans de sites.
- Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil.
- La signalétique de l'entreprise
- Les procédures de prévention des risques professionnels
- La démarche qualité de l'entreprise.
- Le document unique.

4 – Résultats attendus

- ✓ Le site du client est localisé dans le respect des délais et des règles de sécurité.
- ✓ Tous les ordres reçus sont identifiés et respectés.
- ✓ Toutes les contraintes liées à la circulation sont identifiées et respectées.
- ✓ Les anomalies constatées sont signalées dans le respect des procédures de l'entreprise.

5 - Autonomie



Activité A3 RÉALISER LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON

Tâche A3T5 – Mettre la marchandise et les documents à disposition du client

1 – Description de la tâche

- Positionner le véhicule sur la zone de déchargement (mise à quai, calage,...).
- Préparer le véhicule aux opérations de déchargement.
- Vérifier, avec le client, la conformité de la marchandise avec les documents de transport.
- Mettre la marchandise à disposition du client.
- Utiliser les moyens de manutention adaptés pour décharger la marchandise.
- Effectuer les encaissements.
- Renseigner les documents de transport.
- Utiliser les moyens de suivi de la marchandise

2 – **Situation de début** : Réalisation d'une opération de transport nécessitant une livraison.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Le véhicule et les équipements de manutention disponibles.
- Les infrastructures et les équipements dédiés au déchargement.
- Les matériels de manutention autorisés.
- Les équipements de protection individuelle.
- Les moyens de communication
- Les moyens embarqués de suivi des marchandises
- La marchandise et ses documents

3.2. – Liaisons

- Le client, et/ses différents services (responsable de quai,...).
- Le service d'exploitation

3.3 – Références et ressources

- La réglementation liée au matériel de manutention et d'arrimage.
- La documentation technique des équipements, accessoires et des moyens de manutention
- Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil.
- Les procédures de prévention des risques professionnels
- La réglementation liée au transport spécifié.
- Les règles relatives aux gestes et postures.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Les manœuvres permettant l'accès au site de déchargement sont effectuées en sécurité, en limitant les risques et la gêne occasionnés aux autres usagers.
- ✓ La marchandise est contrôlée, livrée dans le respect de son état initial (qualitatif et quantitatif) et des règles de sécurité.
- ✓ Les règles relatives aux gestes et postures sont toutes respectées.
- ✓ Les réserves éventuelles prises par le client sont gérées en relation avec le service exploitation.
- ✓ Les encaissements éventuels sont réalisés.
- ✓ Les documents sont renseignés, émargés, acceptés et validés.
- ✓ Les moyens de suivi de la marchandise sont utilisés en conformité.

5 - Autonomie



Activité A3

R0201ALISER LE TRANSPORT ET LA LIVRAISON

Tâche A3T6 – Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.

1 – Description de la tâche

- Réaliser l'échange des supports de manutention en fonction du contrat passé.
- Faire constater, contradictoirement avec le client, la qualité, le nombre et l'état de ces supports.
- Gérer les supports non réutilisés dans le respect du protocole de développement durable.
- Signaler les anomalies constatées.

2 – Situation de début

Réalisation d'une opération de transport nécessitant un rechargement et la récupération des supports de charge, conditionnements, rebuts,...

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les infrastructures et les équipements dédiés au chargement.
- Le véhicule à charger.
- Les moyens de protection et de calage.
- Les matériels de manutention autorisés.
- Les équipements de protection individuelle.
- Les supports de charge à échanger.

3.2. – Liaisons

- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, expéditeur, destinataire,...).
- Le client.

3.3 – Références et ressources

- Le contrat de transport
- La documentation technique des équipements spécifiques.
- La réglementation liée au transport spécifique.
- Les règles relatives aux gestes et postures.
- La démarche qualité et environnementale de l'entreprise.
- Le protocole de sécurité.
- Le document unique.

4 – Résultats attendus

- ✓ Les supports de charges sont comptabilisés, contrôlés, restitués en conformité avec le contrat de transport.
- ✓ Les anomalies constatées sont présentées, explicitées et prises en compte par le client.
- ✓ Les règles de manutention et de sécurité sont toutes respectées.
- ✓ L'arrimage des charges et leurs protections sont assurés.
- ✓ Les supports d'emballage non réutilisés sont repris dans le respect du protocole de développement durable.

5 - Autonomie



Activité A4

COMMUNIQUER AVEC SON ENVIRONNEMENT

Tâche A4T1 – Rendre compte à l'entreprise, communiquer avec le client.

1 – Description de la tâche

- Identifier l'interlocuteur pertinent.
- Informer oralement et par écrit, de façon claire et synthétique son entreprise et/ou l'entreprise cliente.
- Rendre compte de ses activités, argumenter si nécessaire.
- Utiliser les modalités de communication adaptées.

2 – Situation de début

Réalisation d'une opération de transport mettant en relation plusieurs interlocuteurs.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les moyens de communication à sa disposition notamment l'outil informatique.
- L'organigramme de l'entreprise (employeur, client, prestataire).

3.2. – Liaisons

- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, expéditeur, destinataire, prestataire,...).
- Les clients.

3.3 – Références et ressources

- Les documents de transport.
- La documentation technique des équipements spécifiques.
- La réglementation liée au transport spécifié.
- Le protocole de sécurité.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ L'entreprise est informée en temps réel du déroulement du transport.
- ✓ Les interlocuteurs pertinents sont informés dans les conditions les plus adaptées.
- ✓ Le compte rendu réalisé est cohérent et argumenté.
- ✓ La formalisation des difficultés et des solutions apportées est adaptée à la situation, elle est conforme à la démarche prévue par l'entreprise.

5 - Autonomie



Activité A4 COMMUNIQUER AVEC SON ENVIRONNEMENT

Tâche A4T2 – Gérer les litiges, les anomalies, les incidents et accidents.

1 – Description de la tâche

- Analyser un problème, une difficulté.
- Identifier les acteurs pertinents.
- Signaler les anomalies et incidents.
- Travailler sur des propositions de résolution des situations avec sa hiérarchie.
- Mettre en œuvre la solution de remédiation retenue.
- Renseigner les documents obligatoires (constat amiable,....).
- Mettre en œuvre des mesures de protection, d'alerte et de secours

2 – Situation de début

Une activité de transport présentant une situation inhabituelle.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les moyens de communication à sa disposition.
- Le constat amiable.

3.2. – Liaisons

- La hiérarchie.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, expéditeur, destinataire,...).
- Les clients.
- Les forces de l'ordre et les secours mobilisés.

3.3 – Références et ressources

- Le contrat de transport.
- La réglementation en vigueur.
- Les caractéristiques de la marchandise ou du produit transporté.
- Les comportements en situations d'urgence.
- Les procédures de prévention des risques professionnels.
- Les mesures de protection et d'alerte à appliquer en cas d'incident grave.

4 – Résultats attendus

- ✓ L'analyse faite est cohérente par rapport au problème rencontré.
- ✓ L'entreprise et le client sont rapidement informés des difficultés rencontrées ainsi que des anomalies et incidents constatés.
- ✓ Les propositions faites à la hiérarchie et permettant de résoudre les difficultés de la situation rencontrée sont adaptées et préservent l'intérêt de l'entreprise.
- ✓ La solution retenue est mise en œuvre dans les meilleurs délais et les meilleures conditions pour satisfaire le client.
- ✓ Les mesures de protection, d'alerte et de secours sont mises en œuvre en conformité.
- ✓ Le constat amiable est renseigné contradictoirement et exploitable.

5 - Autonomie



Activité A4 COMMUNIQUER AVEC SON ENVIRONNEMENT

Tâche A4T3 – Communiquer avec les acteurs du domaine public.

1 – Description de la tâche

- Adapter sa communication à la situation et aux interlocuteurs.
- Se comporter en ambassadeur de son entreprise vis-à-vis des tiers.
- En cas d'incident, accident ou simple contrôle, savoir communiquer toutes les informations pertinentes.
- Tenir compte de la culture et des réglementations des pays traversés.
- Signaler les incidents et aléas rencontrés.

2 – Situation de début

Une situation de transport dans un pays autre que celui d'origine ou lors d'un incident de la circulation.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Respect et connaissance de la réglementation.
- Le véhicule.
- Les moyens de communication disponibles.

3.2. – Liaisons

- Usagers de la route (professionnels ou non),
- Force de l'ordre, les douanes,....
- Partenaires externes (sous-traitants, commissionnaires ...)

3.3 – Références et ressources

- Réglementation liée au code de la route.
- Réglementation du transport.
- Réglementation liée à la réglementation sociale européenne et au code du travail.
- Attitudes et comportements dans l'activité de conduite.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ En toute circonstance, le comportement du conducteur est celui d'un citoyen respectueux.
- ✓ À tout moment du transport, le conducteur préserve l'image de l'entreprise et de la profession.
- ✓ Le conducteur adopte une attitude positive face à une situation conflictuelle
- ✓ Le contexte culturel et les réglementations des pays traversés sont respectés
- ✓ Le compte-rendu des litiges, conflits et difficultés rencontrées respecte la procédure prévue par l'entreprise.

5 - Autonomie



Activité A4

COMMUNIQUER AVEC SON ENVIRONNEMENT

Tâche A4T4 – Informer son entreprise et le client.

1 – Description de la tâche

- Collecter et transmettre les informations pertinentes d'ordre commercial à l'entreprise.
- Identifier les besoins des clients (services, prestations, litiges,...).
- Identifier les besoins de l'entreprise en équipements (véhicule, moyens de manutentions, moyens de communications,....
- Proposer et argumenter des solutions adaptées aux besoins et demandes.

2 – Situation de début

L'observation des activités des clients

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Outils de communication et gestion.

3.2. – Liaisons

- Service exploitation.
- Clients, donneurs d'ordre,...

3.3 – Références et ressources

- Documentations techniques des véhicules, matériels et équipements.
- Fournisseurs véhicules et équipements,....
- Réglementations en vigueur.
- La démarche qualité de l'entreprise.
- L'analyse des enquêtes de satisfaction client.
- Observation de la concurrence

4 – Résultats attendus

- ✓ Les éléments d'information commerciale collectés permettent à l'entreprise de mieux répondre aux attentes du client et de se développer.
- ✓ Les besoins nouveaux ou prestations complémentaires pouvant être proposées à son client sont identifiés et formulés.
- ✓ Des solutions adaptées à son entreprise sont proposées et argumentées.
- ✓ Le conducteur se comporte en ambassadeur de son entreprise.

5 - Autonomie



Activité A5

CLORE SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A5T1 – Restituer le véhicule en appliquant les procédures de l'entreprise.

1 – Description de la tâche

- Restituer le véhicule en bon état, dans les délais, à l'emplacement prévu par l'entreprise.
- Restituer les supports de manutention et éléments de conditionnement.
- Informer l'entreprise des problèmes ou anomalies relatifs au véhicule.
- Informer l'entreprise des aléas rencontrés avec les emballages, et les éléments de conditionnement.
- Trier les déchets d'emballages en appliquant la démarche environnementale de l'entreprise.

2 – Situation de début

Finalisation d'un transport ou d'une mission.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Le véhicule, ses équipements et accessoires.
- Matériels de manutention, d'arrimage.
- Les supports de manutention.

3.2. – Liaisons

- La hiérarchie.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, maintenance, expéditeur, destinataire, prestataire,...).
- Les clients.

3.3 – Références et ressources

- Les règles de tri sélectif des déchets.
- La documentation technique du véhicule, des équipements, matériels et accessoires.
- La démarche qualité et environnementale de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Le véhicule est restitué au lieu et dans les délais prévus.
- ✓ Les supports de manutention sont restitués et/ou comptabilisés.
- ✓ L'état du véhicule restitué est conforme aux exigences définies.
- ✓ Les incidents techniques liés au véhicule ou au transport sont signalés au(x) service(s) compétent(s).
- ✓ La démarche environnementale de l'entreprise est appliquée.

5 - Autonomie



Activité A5 CLORE SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A5T2 – Restituer les documents relatifs à ses activités

1 – Description de la tâche

- Remettre au service compétent les documents et données relatifs à ses activités.
- Rendre compte, à la hiérarchie, des incidents ou anomalies rencontrés.
- Préconiser des solutions pour éviter le renouvellement d'incidents.

2 – Situation de début

Finalisation d'un transport ou d'une mission.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les technologies d'information et de communication.
- Le véhicule.
- Les outils de gestion et communication.

3.2. – Liaisons

- La hiérarchie.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, maintenance, expéditeur, destinataire, prestataire,...).
- Les clients.

3.3 – Références et ressources

- Documentation technique des équipements et matériels.
- Les documents relatifs au véhicule, à la marchandise, au conducteur.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Les documents relatifs aux marchandises transportées sont ordonnés et restitués.
- ✓ Les documents et données relatifs au véhicule, au conducteur sont renseignés, ordonnés et restitués.
- ✓ Les incidents sont signalés aux services compétents et des préconisations adaptées sont faites.

5 - Autonomie



Activité A5 CLORE SA MISSION DE TRANSPORT

Tâche A5T3 – Renseigner les outils de la procédure qualité

1 – Description de la tâche

- Identifier les différents outils de la procédure qualité.
- Sélectionner le ou les outils adaptés.
- Renseigner les documents spécifiques à l'aide des outils de communication adaptés.

2 – Situation de début

Finalisation d'un transport ou d'une mission.

3 – Conditions de réalisation

3.1 – Moyens

- Les outils de communication et de gestion.

3.2. – Liaisons

- La hiérarchie.
- Les prestataires externes ou internes à l'entreprise (exploitation, maintenance, expéditeur, destinataire, prestataire,...).
- Les clients.
- L'organisme de certification qualité.

3.3 – Références et ressources

- Les documents de suivi du transport.
- Les documents de traçabilité de la marchandise.
- Les documents spécifiques élaborés dans le cadre des procédures qualité.
- Le document unique d'évaluation des risques.
- La démarche qualité de l'entreprise.

4 – Résultats attendus

- ✓ Les documents de suivi sont identifiés sans omission, ceux devant être renseignés sont retenus.
- ✓ Les documents sélectionnés sont renseignés sans omission, ils sont exploitables.
- ✓ Les défauts ou éléments de non qualité sont identifiés et signalés conformément aux procédures prévues.

5 - Autonomie



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION DU DOMAINE PROFESSIONNEL

ANNEXE 1b

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION AU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION	34
II - TABLEAU DES RELATIONS CAPACITÉS, COMPÉTENCES, TÂCHES	35
III – DESCRIPTIF DES COMPÉTENCES	37
IV - SOMMAIRE DES SAVOIRS	55

I. INTRODUCTION AU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

A. Esprit et structure du référentiel de Certification

On trouvera un premier tableau qui met en relation les Capacités (*) (notées C(n)) et les compétences (*) (notées Cn(m)), n étant un indice de capacité et m un indice de compétence. Les capacités indiquées sont génériques alors que les compétences professionnelles sont propres à l'exercice des activités liées à la Conduite dans le Transport Routier Marchandises.

(*) : cf Lexique

B. Ce référentiel de Certification est l'inventaire des compétences à évaluer

Les méthodes acquises doivent permettre au candidat une intégration de l'ensemble des activités de la conduite routière, de la préparation de la mission de transport à la clôture de cette mission en passant par la réalisation des enlèvements, du chargement, du transport et livraison de la marchandise.

C. Présentation des compétences

Dans le cadre de l'évaluation certificative (l'examen), la rédaction des compétences ci-après définit les conditions de l'évaluation. La présentation est faite sur 3 colonnes :

La première colonne : "**conditions de réalisation**" indique les conditions *et/ou* les moyens nécessaires à la définition de l'activité professionnelle support de l'évaluation terminale

La seconde colonne : « **Travail demandé** » (être capable de), indique le détail des tâches qui correspondent à l'énoncé de la compétence précisée en titre.

La troisième colonne : "**Critères et indicateurs de performance**" indique les éléments à prendre en compte lors de l'évaluation terminale. Ces critères constituent les limites de l'exigence.

COMPÉTENCES

II – Tableau des Relations Capacités/Compétences/Tâches

Capacités		Compétences		A1T1	A1T2	A1T3	A1T4	A1T5	A1T6	A2T1	A2T2	A2T3	A2T4	A3T1	A3T2	A3T3	A3T4	A3T5	A3T6	A4T1	A4T2	A4T3	A4T4	A5T1	A5T2	A5T3		
C1	Communiquer – S’informer - Analyser	1.1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.	■																								
		1.2	Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.																		■		■	■				
		1.3	Renseigner, restituer, les documents relatifs à ses activités.																							■	■	
C2	Traiter - Décider - Organiser	2.1	Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.			■							■															
		2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.		■		■																					
		2.3	Déterminer et adapter l’itinéraire.					■										■										
		2.4	Programmer et gérer ses activités.						■								■											
		2.5	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.																			■						

COMPÉTENCES

II – Tableau des Relations Capacités/Compétences/Tâches

Capacités		Compétences		A1T1	A1T2	A1T3	A1T4	A1T5	A1T6	A2T1	A2T2	A2T3	A2T4	A3T1	A3T2	A3T3	A3T4	A3T5	A3T6	A4T1	A4T2	A4T3	A4T4	A5T1	A5T2	A5T3			
C3	Réaliser	3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement.																										
		3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.																										
		3.3	Conduire en sécurité les chariots à conducteur porté.																										
		3.4	Contrôler le chargement.																										
		3.5	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.																										
		3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.																										
		3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client.																										
		3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.																										
		3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.																										
		3.10	Restituer le véhicule.																										

III – Descriptif des Compétences

C1 : COMMUNIQUER – S’INFORMER - ANALYSER		
C1.1 : Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L’ordre de mission, • Les documents administratifs et techniques en vigueur, relatifs aux déplacements : <ul style="list-style-type: none"> • du conducteur • du véhicule • de la marchandise • de l’entreprise • Les moyens de communications. • Les conditions climatiques • Les services d’informations routières • La géographie française et européenne • Les cartes routières • Les règles et les consignes de sécurité de l’entreprise d’accueil. • Les outils informatiques et de communication technique. • La démarche qualité de l’entreprise. 	<p>1 – Utiliser les différents supports documentaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L’utilisation de tous les supports documentaires est maîtrisée. - Les supports multimédias d’aide méthodologique sont correctement utilisés.
	<p>2 – Collecter toutes les informations nécessaires au transport à réaliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les données nécessaires au transport à réaliser sont recueillies et exactes - Les besoins du client sont clairement identifiés (horaires, normes qualité, ...). - Les contraintes liées à la marchandise, au véhicule, aux conditions de transport, à l’itinéraire, à la réglementation sont identifiées. - Les contraintes techniques spécifiques sont clairement identifiées.
	<p>3 - Exploiter et analyser les informations liées à la réglementation du transport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations réglementaires liées aux caractéristiques du véhicule sont toutes collectées. - Les informations liées aux réglementations qui s’appliquent sont toutes collectées. - Les informations collectées permettent de clarifier les contraintes du transport à réaliser. - Les règles et précautions liées à la sécurité sont toutes identifiées et prises en compte.
	<p>4 - Collecter et analyser les informations liées à l’itinéraire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les particularités de l’itinéraire sont toutes identifiées. - Les informations collectées sont nécessaires et adaptées. - Les contraintes liées à l’itinéraire sont toutes prises en compte.

C1 : COMMUNIQUER – S'INFORMER – ANALYSER		
C1.2 : Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule • Les documents de transport • Le réseau routier • Les supports et outils de communication de l'entreprise • Organigramme de l'entreprise (employeur, client, prestataire) • Les services douaniers • Les divers documents techniques et administratifs • La démarche qualité de l'entreprise. • L'informatique embarquée • Un incident de conduite impliquant des personnes et/ou le véhicule • Un incident de transport lié à la marchandise • Un incident mécanique en cours de transport • Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil 	<p>1- Transmettre les informations sur le déroulement du transport</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'entreprise est informée en temps réel du déroulement du transport. - Les interlocuteurs pertinents sont tenus informés dans les conditions les plus adaptées. - Les termes utilisés sont adaptés.
	<p>2- Transmettre les informations d'ordre commercial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les éléments d'information commerciale collectés durant les opérations de transport permettent à l'entreprise de mieux répondre aux attentes du client et de se développer. - Les besoins nouveaux ou prestations complémentaires pouvant être proposées sont identifiés et formulés. - Des solutions adaptées à son entreprise sont proposées et argumentées à la hiérarchie.
	<p>3- Effectuer un compte rendu adapté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le compte rendu réalisé est cohérent et argumenté. - Les anomalies, erreurs et incidents sont signalés à la hiérarchie.
	<p>4- Signaler les difficultés rencontrées et proposer des actions correctives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La formalisation des difficultés et des solutions apportées est adaptée à la situation.
	<p>5- Adopter une attitude citoyenne et respectueuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En toute circonstance, le comportement du conducteur doit être celui d'un citoyen respectueux. - À tout moment du transport, le conducteur préserve l'image de l'entreprise et de la profession. - Le conducteur adopte une attitude positive face à une situation conflictuelle. - Le contexte culturel et les réglementations des pays traversés sont respectés

C1 : COMMUNIQUER – S'INFORMER - ANALYSER

C1.3 : Renseigner, restituer les documents relatifs à ses activités

Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents administratifs et techniques, relatifs aux déplacements : <ul style="list-style-type: none"> • du conducteur • du véhicule • de la marchandise • de l'entreprise • Les outils d'information, de gestion et de communication • La démarche qualité de l'entreprise. 	<p>1- Restituer les documents et données liés aux activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents relatifs aux marchandises transportées sont ordonnés et restitués. - Les documents et données relatifs au véhicule, au conducteur sont renseignés, ordonnés et restitués.
	<p>2- Rendre compte à la hiérarchie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un compte rendu oral est effectué à l'exploitant ou à la hiérarchie sur le déroulement de la mission. - Les incidents ou aléas sont signalés aux services compétents
	<p>3- Préconiser des améliorations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des préconisations adaptées sont faites en vue d'éviter de nouveaux incidents. - Des propositions d'amélioration de l'organisation des activités réalisées sont faites et argumentées.
	<p>4- Sélectionner les outils de la démarche qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents de suivi sont identifiés sans omission, - Les documents devant être renseignés sont retenus.
	<p>4- Renseigner les documents de la démarche qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents sélectionnés sont renseignés sans omission, ils sont exploitables. - Les défauts ou éléments de non qualité sont identifiés et signalés conformément aux procédures prévues.

C2 : TRAITER – DÉCIDER - ORGANISER		
C2.1 : Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'ordre de mission • Les documents administratifs et techniques en vigueur, relatifs aux déplacements : <ul style="list-style-type: none"> • du conducteur • du véhicule • de la marchandise • de l'entreprise • Les moyens de communication. • Les outils d'information, de gestion et de communication • La démarche qualité de l'entreprise. 	<p>1- Constituer la pochette et contrôler les documents d'accompagnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents documents liés : <ul style="list-style-type: none"> - au(x) conducteur(s), - au(x) véhicule(s), - à la marchandise transportée, - à la réglementation (douane,) figurent sans omission dans la pochette à constituer. - Les documents présents sont valides.
	<p>2- Sélectionner et compléter les documents de transport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents nécessaires sont sélectionnés avec pertinence. - Les différentes rubriques sont complétées avec exactitude, les documents sont exploitables.
	<p>3- Identifier, signaler les anomalies et incidents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies, erreurs et incidents sont signalés à la hiérarchie. - Les réserves de départ sont clairement notifiées et signées.
	<p>4- Valider les documents de transport avec le client ou donneur d'ordre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le document de transport est accepté et validé par les parties liées. - Il est ventilé aux services compétents.

C2 : TRAITER – DÉCIDER - ORGANISER		
C2.2 : Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule, ses équipements et accessoires. • Les documents techniques et administratifs du véhicule, des équipements, des matériels et des accessoires • La marchandise et ses supports de manutention. • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture, carte routière...) • Les impératifs des clients • Les caractéristiques du site de chargement • Les outils de communication et de gestion • La démarche qualité 	<p>1- Contrôler la compatibilité du véhicule au transport à réaliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule est compatible avec la marchandise à transporter. - Les équipements et accessoires nécessaires aux transports à réaliser sont présents et compatibles
	<p>2- Contrôler la conformité des véhicules au transport à réaliser.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrôles, visites techniques, agréments afférents aux véhicules et équipements sont valides. - Les anomalies constatées sont signalées à la hiérarchie dans le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,...)
	<p>3- Organiser le plan de chargement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le plan de chargement est adapté : <ul style="list-style-type: none"> - A l'ordre d'enlèvement ou de livraison, - A la répartition des charges, - Aux lois physiques liées aux véhicules en mouvement, - Aux compatibilités des marchandises entre elles.
	<p>4- Proposer des solutions correctives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les incompatibilités et anomalies constatées sont toutes signalées suivant le respect des procédures de l'entreprise (formulaire,...) - Les aménagements proposés respectent les contraintes du transport.

C2 : TRAITER – DÉCIDER - ORGANISER		
C2.3 : Déterminer et adapter l'itinéraire		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) • Les lieux de passage aux frontières • La géographie française et européenne • Les cartes routières. • Les restrictions de circulation • Les outils de communication et de gestion • Les caractéristiques du véhicule • Les caractéristiques de la marchandise • Le réseau routier. • Les services d'informations routières. • Les incidents de circulation • Les déviations 	<p>1- Exploiter les informations liées aux conditions de circulation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les contraintes liées aux conditions de circulation et aux caractéristiques du réseau routier sont identifiées et prises en compte. - Les ordres reçus sont identifiés et respectés.
	<p>2- Déterminer un itinéraire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition d'itinéraire est adaptée et prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de chargement, - Les contraintes réglementaires et/ou de circulations saisonnières, - La maîtrise des coûts.
	<p>3- Proposer et justifier des aménagements</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition d'aménagements et/ou de modifications est adaptée aux contraintes imposées. - La justification des choix et l'argumentation sont adaptées.

C2 : TRAITER – DÉCIDER - ORGANISER		
C2.4 : Programmer et gérer ses activités		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) • Les outils de communication et de gestion • Les moyens de contrôles de l'activité. • La réglementation sociale européenne (R.S.E.) • Le code du travail • La convention collective de la branche professionnelle • L'infrastructure routière • L'entreprise • Les clients • La démarche qualité 	<p>1- Exploiter les données liées à la réglementation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les contraintes liées à la réglementation du travail sont identifiées et prises en compte. - Toutes les contraintes liées à la réglementation sociale européenne sont identifiées et prises en compte.
	<p>2- Vérifier la compatibilité des ordres de transport.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des ordres de transports est compatible au regard des réglementations.
	<p>3- Proposer une organisation de ses activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités précédemment effectuées sont prises en compte dans l'organisation de son travail. - La proposition d'organisation des activités est adaptée aux contraintes imposées (réglementaires, du client,...).
	<p>3- Justifier, argumenter les différentes propositions en gérant les coûts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les incompatibilités et anomalies constatées sont toutes signalées. - La proposition faite est adaptée, elle prend en compte : <ul style="list-style-type: none"> - les règles d'hygiène de vie, - les coûts de revient du transport, - la rentabilité, - L'argumentation est adaptée, elle est correctement étayée.
	<p>4- Gérer ses différentes activités en appliquant les réglementations en vigueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion des temps de conduite, de repos et autres activités est optimisée. - La R.S.E. et le code du travail sont respectés. - Les réglementations spécifiques aux pays traversés sont respectées.
	<p>5- Gérer les aléas et signaler les anomalies constatées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents aléas sont gérés dans l'intérêt de toutes les parties. - Les anomalies et incidents constatés sont transmis dans le respect des procédures de l'entreprise.

C2 : TRAITER – DÉCIDER - ORGANISER		
C2.5 : Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule, ses accessoires et ses équipements. • La marchandise • Le réseau routier • Les autres usagers • L'entreprise • Les outils de communication et de gestion • Les documents conducteur, véhicules et marchandises • Le constat amiable • Les conventions générales d'assurances (CGIRSA) • Les procédures de prévention des risques professionnels • Les mesures de protection et d'alerte à appliquer en cas d'incident grave • La démarche qualité 	<p>1- Analyser un problème, une difficulté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le litige ou l'anomalie sont clairement identifiés. - Les différents interlocuteurs sont identifiés. - L'analyse faite est cohérente par rapport au problème rencontré. - L'entreprise et le client sont rapidement informés des difficultés rencontrées ainsi que des anomalies et incidents constatés. - Les documents obligatoires sont renseignés.
	<p>2- Identifier un dysfonctionnement lié au véhicule.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les incidents techniques liés au(x) véhicule(x) sont détectés. - Le dysfonctionnement est localisé d'une façon logique et précise. - Un compte-rendu oral exploitable est effectué.
	<p>3- Proposer des solutions de traitement des litiges ou anomalies ou incidents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les propositions faites à la hiérarchie permettant de résoudre les difficultés de la situation rencontrée, sont adaptées et préservent l'intérêt de l'entreprise. - Les propositions sont correctement argumentées.
	<p>4- Mettre en œuvre les solutions validées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La solution retenue est mise en œuvre dans les meilleurs délais et les meilleures conditions pour satisfaire le client et l'entreprise.
	<p>5- Gérer les situations d'accident ou d'incident avec un véhicule.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le constat amiable est renseigné contradictoirement et exploitable. - Les mesures de protection, d'alerte et de secours sont mises en œuvre en conformité.
	<p>6- Gérer les aléas et signaler les anomalies constatées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents aléas sont gérés dans l'intérêt de toutes les parties. - Les anomalies constatées sont transmises en conformité.

C3 : RÉALISER		
C3.1 : Préparer le véhicule et les accessoires au chargement		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule, ses équipements et ses accessoires. • La documentation technique du véhicule, des équipements, des matériels et des accessoires • Les infrastructures des lieux de chargement et/ou de déchargement • Les moyens de manutention et les divers accessoires d'arrimage. • Les documents relatifs à la marchandise • Les caractéristiques de la marchandise à transporter • Les équipements de protection individuelle • Les règles relatives aux gestes et postures • Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil • La démarche qualité 	<p>1- Effectuer les vérifications courantes de sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule, ses équipements et accessoires sont conformes aux normes et réglementations spécifiques. - Les contrôles permettant de confirmer le bon fonctionnement des équipements et accessoires sont réalisés en conformité
	<p>2- Effectuer les attelages et dételages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les procédures d'attelage, dételage et essais obligatoires de sécurité sont réalisées en conformité.
	<p>3- Préparer le véhicule au chargement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule est préparé en respectant les contraintes liées au chargement à effectuer. - Le protocole de sécurité de l'entreprise est appliqué. - Les règles de sécurité sont respectées.
	<p>4- Manœuvrer et positionner le véhicule sur l'aire prévue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule est correctement positionné sur la zone identifiée. - La manœuvre est réalisée en toute sécurité.
	<p>5- Identifier et signaler les anomalies et incidents constatés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies constatées sont signalées à la hiérarchie ou au service adapté.

C3 : RÉALISER		
C3.2 : Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention.		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule, ses équipements et ses accessoires. • La documentation technique du véhicule, des équipements, des matériels et des accessoires • Les infrastructures du lieu de chargement • La marchandise • Les documents relatifs à la marchandise • Les caractéristiques et la signalétique des marchandises • Les moyens de manutention-et les divers accessoires d'arrimage. • Les équipements de protection individuelle • Les règles relatives aux gestes et postures • Les règles d'hygiène • Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil • Les supports de manutention • Les moyens de communication et de gestion • La démarche qualité 	<p>1- Choisir et utiliser en sécurité le matériel de manutention adapté, manuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les appareils choisis sont adaptés à l'activité prévue ; ils sont conformes à l'autorisation donnée. - Les règles de manutention et de sécurité sont toutes respectées.
	<p>2- Assurer la répartition des charges.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ordre de chargement respecte le plan de chargement ; il prend en compte les lois physiques liées aux masses en mouvement lors du transport. - La répartition des charges est compatible avec la réglementation en vigueur.
	<p>3- Appliquer les règles d'ergonomie et de gestes et postures lors de manutention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'ergonomie et de gestes et postures sont respectées durant toute l'opération.
	<p>4- Caler et arrimer la marchandise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le calage, l'arrimage des charges et leurs protections sont assurés. - En fin d'opération, le conducteur valide le chargement du véhicule.
	<p>5- Identifier les anomalies et les incidents, les signaler.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies constatées sont toutes signalées dans le respect des procédures de l'entreprise.

C3 : RÉALISER		
C3.3 : Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté.		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les engins de manutention à conduite portée de catégorie 1 et 3. • Les moyens de stockage des marchandises. • Les espaces de manutention conformes à la réglementation R 389 de l'INRS. • Les documents relatifs aux engins de manutention. • Les équipements de protection individuelle • Le document unique • La démarche qualité 	<p>1- Choisir et prendre en charge le chariot de manutention adapté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le chariot autoporté choisi est adapté à l'activité prévue. - Les vérifications avant départ sont réalisées en conformité. - L'appareil de manutention est pris en charge en respectant les contrôles obligatoires.
	<p>2- Réaliser la manutention prévue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de manutention et de sécurité sont toutes respectées. - Le circuit demandé est réalisé en conformité. - La marchandise est positionnée à l'emplacement prévu. - La marchandise est conservée dans son état initial.
	<p>3- Appliquer les règles d'ergonomie et de gestes et postures lors de manutention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'ergonomie et de gestes et postures sont respectées durant toute l'opération.
	<p>4- Immobiliser les engins de manutention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les chariots de manutention sont immobilisés en conformité : <ul style="list-style-type: none"> - fourches au sol, - frein serré, - ... - Les contrôles mécaniques réglementaires sont réalisés.
	<p>5- Signaler les anomalies et incidents constatés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies constatées sont toutes signalées. - Les situations potentiellement à risques sont correctement appréciées, corrigées ou signalées.

C3 : RÉALISER		
C3.4 : Contrôler le chargement		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule, ses équipements et ses accessoires. • Les moyens de protection, d'arrimage et de calage de la marchandise • Les documents relatifs à la marchandise • Les équipements de protection individuelle • Les caractéristiques de la marchandise transportée • La démarche qualité 	<p>1- Contrôler la marchandise à transporter.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La marchandise à charger est conforme à l'ordre de transport tant au plan qualitatif que quantitatif. - La répartition des charges est compatible avec la réglementation en vigueur. - L'arrimage des charges et leurs protections sont assurés.
	<p>2- Contrôler le chargement durant le déplacement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'arrimage des charges et leur protection sont assurés et contrôlés durant l'opération de transport. - Les actions correctives nécessaires sont effectuées en conformité.
	<p>3- Assurer la préservation et la sûreté des marchandises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La conservation de la marchandise dans son état initial est assurée. - Lors d'une immobilisation sur une aire de stationnement, toutes les précautions sont prises pour préserver la marchandise. - La discrétion sur la nature de la marchandise transportée est la règle en toute circonstance.
	<p>4- Signaler les anomalies et prendre des réserves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies constatées sont signalées. - Les incidents sont signalés dans le respect des procédures de l'entreprise. - Les réserves prises sont clairement notifiées et signées.

C3 : RÉALISER		
C3.5 : Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule • La documentation technique du véhicule • Les caractéristiques de la marchandise transportée • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) • Les instruments et indicateurs du tableau de bord • Les moyens embarqués d'aide à la conduite • Le réseau routier français et international • Les informations routières • Les forces de l'ordre • Les règles d'hygiène • Les conditions climatiques • Les aires de stationnement • La démarche qualité 	<p>1- Exploiter les caractéristiques techniques du véhicule en toute circonstance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents supports d'aide à la conduite sont correctement utilisés. - Les caractéristiques techniques du véhicule sont exploitées dans le cadre d'une conduite éco citoyenne rationnelle.
	<p>2- Conduire et manœuvrer le véhicule articulé en sécurité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles du code de la route sont respectées. - Le comportement du conducteur est conforme à celui d'un usager qui partage la route. - Le véhicule est utilisé de façon à garantir la sécurité des personnes et des biens. - Les manœuvres sont réalisées en conformité et en toute sécurité. - L'attitude du conducteur se doit d'être celle de l'ambassadeur de l'entreprise.
	<p>3- Utiliser le véhicule en fonction de son chargement, des forces physiques appliquées, du profil de la route et des conditions de circulation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La conduite est adaptée au type, à la masse et au chargement du véhicule, elle préserve les intérêts de l'entreprise, des clients et de l'environnement.
	<p>4- Identifier les anomalies et les incidents, les signaler.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies constatées sont toutes signalées dans le respect des procédures de l'entreprise.

C3 : RÉALISER		
C3.6 : Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule • La documentation technique du véhicule • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) • Les instruments et indicateurs du tableau de bord • Les instruments de communication et d'information embarqués • Les moyens embarqués de suivi de la marchandise • Les moyens de contrôles de l'activité. • Les moyens de paiement des droits de passage et des taxes • Les informations routières • La démarche qualité 	1- Exploiter les instruments de gestion de ses activités.	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des instruments de suivi des activités garantit le respect de la R.S.E. et du code du travail.
	2 – Exploiter les instruments d'aide à la conduite	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des instruments d'aide à la conduite permet la conduite rationnelle et assure la sécurité des personnes et des biens.
	3- Exploiter les instruments de suivi de la marchandise et de communication avec l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments de suivi de la marchandise sont correctement exploités. - La traçabilité de la marchandise est garantie pour son entreprise et pour les clients. - Les outils de communication sont correctement utilisés.
	4- Utiliser les moyens de paiement des droits de passage et d'acquittement des taxes.	<ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de paiements des droits de passage et d'acquittement des taxes sont rationnellement utilisés.
	5- Signaler les anomalies constatées.	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies constatées sont collectées et transmises.

C3 : RÉALISER		
C3.7 : Accéder et manœuvre sur le site du client.		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule et ses équipements • Les caractéristiques de la marchandise transportée • Les documents et directives liés au transport (ordre de mission, le circuit de livraison, lettre de voiture...) • Les infrastructures du site client • Les moyens embarqués d'aide à la conduite • Les moyens de gestion, de communication et d'information • Les cartes et les plans • Le réseau routier • Les usagers de la route • Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil • La démarche qualité 	<p>1- Localiser et accéder sur le site du client</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les équipements permettant de localiser le site du client sont correctement utilisés. - L'itinéraire est conforme aux attentes, il permet de respecter les délais et les règles de sécurité. - Les règles de présentation et de communication au sein du site client sont respectées.
	<p>2- Circuler et stationner sur le site du client</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les ordres reçus sont identifiés et respectés. - Toutes les contraintes liées à la circulation sont identifiées et respectées. - Le stationnement du véhicule est conforme aux consignes reçues.
	<p>3- Effectuer une mise à quai dans l'entreprise partenaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les ordres reçus sont identifiés et respectés. - Toutes les contraintes liées à la mise à quai sont identifiées et respectées. - La mise à quai est conforme aux consignes reçues et effectuée en sécurité. - L'immobilisation du véhicule est réalisée en toute sécurité.
	<p>4- Signaler les anomalies et incidents constatés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies et incidents constatés sont signalés au client et transmis à la hiérarchie.

C3 : RÉALISER		
C3.8 : Mettre la marchandise et les documents à disposition du client		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule, ses accessoires et ses équipements • Les matériels de manutention • Les infrastructures et les équipements dédiés au déchargement • Les documents et directives liés au transport • Le contrat de transport • La marchandise • Les documents relatifs à la marchandise • Les moyens embarqués de suivi de la marchandise • Les moyens de gestion et de communication • Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil • Les procédures de prévention des risques professionnels • Les équipements de protection individuelle • La démarche qualité 	<p>1- Positionner et préparer le véhicule aux opérations de déchargement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de présentation et de communication au sein du site client sont respectées. - Les manœuvres permettant l'accès au site de déchargement sont effectuées en sécurité, en limitant les risques et la gêne occasionnés aux autres usagers. - Le véhicule est correctement positionné sur l'aire prévue. - L'immobilisation du véhicule est réalisée en toute sécurité. - Le véhicule est préparé pour permettre le déchargement de la marchandise en toute sécurité.
	<p>2- Vérifier la conformité de la marchandise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La marchandise est vérifiée par le client tant au plan qualitatif que quantitatif par rapport aux documents de transport. - Les réserves éventuelles prises par le client sont gérées, au besoin, en relation avec le service exploitation.
	<p>3- Mettre la marchandise à disposition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le déchargement est effectué en utilisant les matériels de manutention, prévus et autorisés, en toute sécurité. - Les règles relatives aux gestes et postures sont toutes respectées. - La conformité de la livraison est vérifiée. - Les réserves éventuelles prises par le client sont gérées au besoin en relation avec le service exploitation.
	<p>4- Effectuer les encaissements et la gestion administrative de la livraison.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les encaissements éventuels sont réalisés. - Les documents sont renseignés, émargés et ventilés. - Les moyens de suivi de la marchandise sont utilisés en conformité. - La prise de congé du client est effectuée en toute courtoisie. - L'attitude du conducteur se doit d'être celle de l'ambassadeur de l'entreprise.

C3 : RÉALISER		
C3.9 : Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule, ses accessoires et ses équipements • Le contrat de transport • Les matériels de manutention • Les infrastructures et les équipements dédiés au déchargement • Les documents relatifs à la marchandise. • Les moyens embarqués de suivi de la marchandise • Les supports de charge (palettes, rolls ...) • Les procédures de prévention des risques professionnels • Les règles et les consignes de sécurité de l'entreprise d'accueil • Les moyens de gestion et de communication • La démarche qualité et environnementale de l'entreprise 	<p>1- Réaliser l'échange des supports de charge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles de présentation et de communication au sein du site client sont respectées. - Les supports de charges sont comptabilisés, contrôlés et restitués en conformité avec le contrat de transport. - Les règles de manutention et de sécurité sont toutes respectées. - Les documents et moyens de suivi sont renseignés - L'arrimage des charges et leurs protections sont assurés.
	<p>2- Gérer les anomalies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les anomalies constatées sont présentées, explicitées et prises en compte par le client. - Les anomalies relevées sont gérées en relation avec le service exploitation.
	<p>3- Gérer les supports non réutilisables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les supports d'emballage non réutilisés sont repris dans le respect du protocole de développement durable. - Le déchargement est effectué en toute sécurité. - Les règles relatives aux gestes et postures sont toutes respectées.

C3 : RÉALISER		
C3.10 : Restituer le véhicule		
Conditions de réalisation	Travail demandé (être capable de)	Indicateurs de performance
<p>Tout ou partie des données suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le véhicule, ses équipements et ses accessoires • Les documents de bord • Le matériel de manutention et d'arrimage • Les supports de charge • Les outils de nettoyage • La documentation technique du véhicule, des équipements, des matériels et des accessoires • Les procédures de prévention des risques professionnels • Les règles de tri des déchets • La démarche qualité et environnementale de l'entreprise. 	<p>1- Restituer le véhicule</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule est positionné sur l'emplacement prévu en sécurité. - Les délais de restitution sont appliqués. - L'état du véhicule est conforme aux exigences définies, il est libéré de tous ces déchets.
	<p>2- Restituer les supports de charge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les supports de manutention et de conditionnement sont restitués et comptabilisés à l'emplacement prévu. - Les règles de manutention, de gestes et postures sont appliquées. - Les déchets d'emballage sont triés en appliquant la démarche environnementale de l'entreprise.
	<p>3- Remettre en conformité le véhicule.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le véhicule est remis en conformité, dans le cadre des instructions reçues. - Les préconisations et la méthodologie du constructeur sont respectées. - Les règles de sécurité sont respectées.
	<p>4- Signaler les anomalies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le fonctionnement dégradé du véhicule est signalé ainsi que les symptômes constatés. - Les incidents techniques ou anomalies liés aux véhicules sont signalés à la hiérarchie et au(x) service(s) compétent(s). - Les aléas rencontrés avec les emballages de conditionnement sont tous signalés. - Les incidents sont signalés dans le respect des procédures de l'entreprise.

IV - SOMMAIRE DES SAVOIRS

S1 - LE TRANSPORT ROUTIER	58
S2 - LA CONDUITE DES VÉHICULES	62
S3 - LE VÉHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE	67
S4 - LA MANUTENTION	72
S5 - ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	75
S6 - LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT	78

SAVOIRS ASSOCIÉS

L'évolution des réglementations, des différents types de contrats de transport et de la technologique des véhicules nécessite, de la part des techniciens de conduite dans le transport routier marchandises, des compétences affirmées afin qu'ils puissent intervenir avec un maximum d'efficacité, notamment lors d'opérations d'organisation, de chargement-déchargement, de gestion de ses activités et de communication en lien avec le Référentiel d'Activités Professionnelles.

Les savoirs associés aux compétences du domaine professionnel que doit maîtriser le titulaire de ce Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises, sont regroupés en 6 thèmes repérés de S1 à S6. Tous les savoirs sont liés aux connaissances du transport routier quelque soit le type de contrat de transport, des réglementations, des caractéristiques des véhicules, des règles de conduite et de manutention, de l'environnement professionnel et de la qualité et sécurité dans le transport.

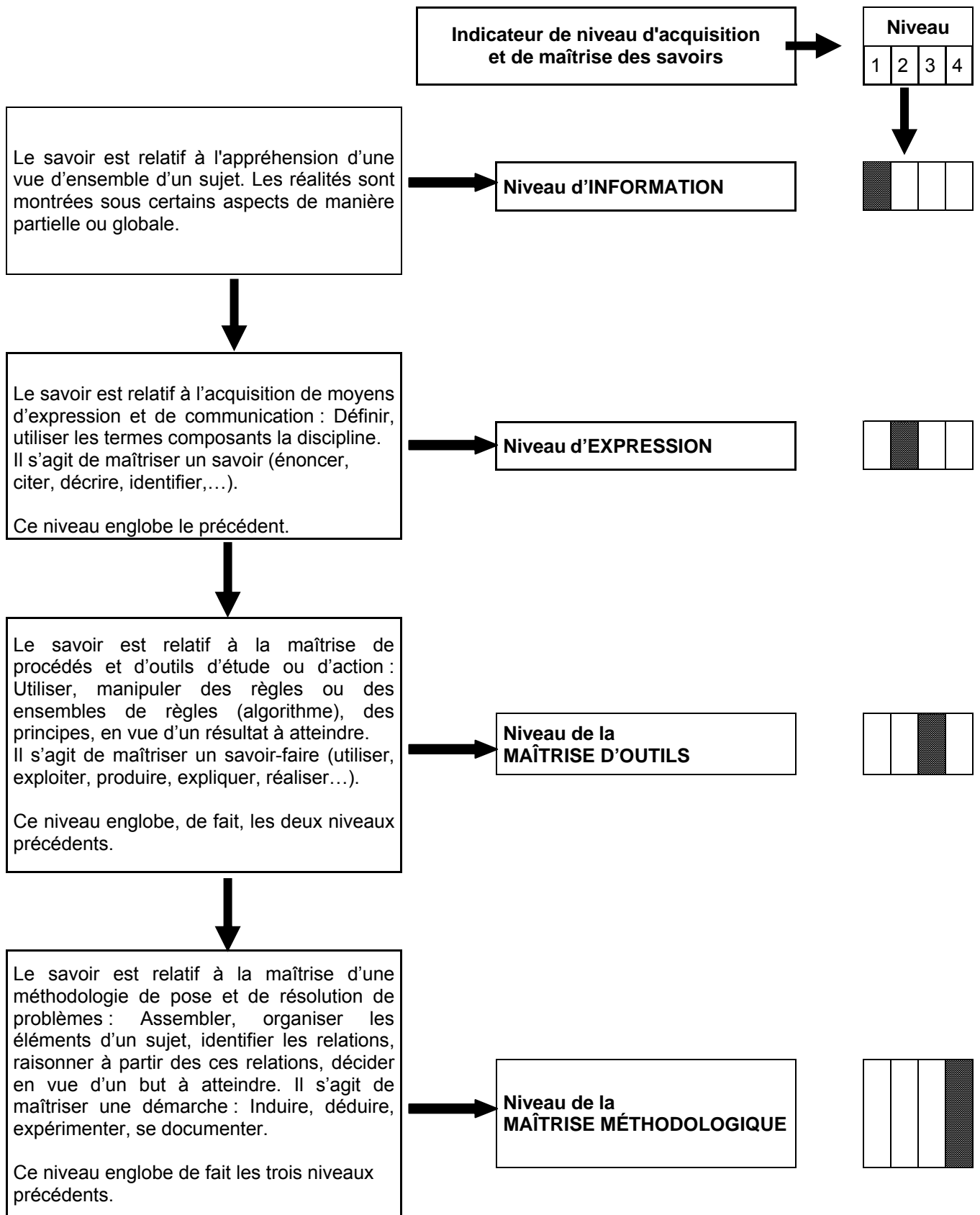
S1	LE TRANSPORT ROUTIER	<p>S1.1- La réglementation du transport</p> <p>S1.2- Les contrats de transport</p> <p>S1.3- La réglementation sociale</p> <p>S1.4- Les cartes routières et les plans d'agglomération</p> <p>S1.5- La marchandise</p>
S2	LA CONDUITE DES VÉHICULES	<p>S2-1- Les règles de circulation et de sécurité routière</p> <p>S2-2- Les règles de conduite</p>
S3	LE VÉHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE	<p>S3-1- Les différents types de véhicules</p> <p>S 3-2- Le fonctionnement du véhicule</p> <p>S 3-3- Les dispositifs hydrauliques embarqués</p>
S4	LA MANUTENTION	<p>S4-1- La préparation du véhicule à la manutention</p> <p>S4-2 La manutention mécanisée</p>
S5	ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	<p>S5-1- L'environnement professionnel</p> <p>S5-2- La gestion des entreprises de transport</p> <p>S5-3 - La communication</p>
S6	LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT	<p>S6- 1- La démarche qualité</p> <p>S6- 2- Prévention des risques professionnels</p> <p>S6- 3- Le développement durable</p>

Pour chaque thème seront définis :

- Les connaissances associées (partie de gauche) ;
- Les niveaux d'acquisition et de maîtrise de ces connaissances attendues du titulaire du Bac Pro Conducteur Transport Routier Marchandises.

Ces niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs sont spécifiés page suivante.

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



S1 – LE TRANSPORT ROUTIER

FINALITÉ

La connaissance du transport routier permet :

- D'établir et/ou contrôler la constitution d'une pochette de bord en fonction du transport à réaliser,
- D'établir un itinéraire, le modifier et l'adapter si besoin.
- D'organiser ses activités en tenant compte de la réglementation sociale,
- D'établir un plan de chargement,
- De renseigner les documents d'accompagnement de la marchandise,
- De respecter la procédure à suivre en cas de litige,
- De préparer et organiser ses livraisons et enlèvements.

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs permettant :

- de développer les compléments de connaissances et les méthodes nécessaires pour organiser et réaliser un transport dans le respect des législations en vigueur.
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la gestion de ses activités en respectant les lois et réglementations en vigueur,
- d'acquérir les connaissances réglementaires permettant d'organiser les livraisons et d'établir les itinéraires en fonction de la réglementation et des contraintes rencontrées.
- de prendre les initiatives nécessaires à la gestion d'un litige.

Le transport routier apporte les outils d'analyse et réglementaires nécessaires aux activités :

- De Conducteur Transport Routier Marchandises.
- D'organisation de ses activités,
- De respect des réglementations.

NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.

S1 – LE TRANSPORT ROUTIER					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 1.1 – La réglementation du transport					
S 1-1-1 Le transport intérieur					
<ul style="list-style-type: none"> • Les titres d'exploitation (la licence intérieure, la licence communautaire) 	Les documents d'exploitation nécessaires à un transport intérieur. Les documents devant se trouver dans le véhicule.				
<ul style="list-style-type: none"> • Les documents d'accompagnement des transports particuliers 					
<ul style="list-style-type: none"> • La taxe à l'essieu 					
S 1-1-2 - Le transport international					
<ul style="list-style-type: none"> • Les autorisations de transport 	Les documents d'exploitation et les documents douaniers nécessaires à un transport international.				
<ul style="list-style-type: none"> • Les taxes diverses (euro-vignette...) 					
<ul style="list-style-type: none"> • Le cabotage 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes douaniers (intra et extra communautaire) 					
S 1.2 – Les Contrats de Transport					
S 1.2.1 Le contrat de transport national de marchandise					
<ul style="list-style-type: none"> • La définition du contrat de transport : ses acteurs, les étapes... 	L'objet des contrats de transport Les transports soumis au contrat type général et spécifiques Les obligations de chacune des parties. Le rôle du conducteur en fonction des différents contrats de transport. Les différents types de litige par rapport aux contrats. Les limitations de responsabilité du transporteur.				
<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat type marchandises générales 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les contrats types spécifiques 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les obligations contractuelles. 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les litiges et les réserves 					
<ul style="list-style-type: none"> • Le document matérialisant le contrat de transport national 	La matérialisation du contrat de transport Les réserves au chargement et au déchargement				
S 1.2.2 Le contrat de transport international de marchandise					
<ul style="list-style-type: none"> • La convention relative au contrat de transport internationale de marchandises par route (CMR). 	Les obligations de chacune des parties. Le rôle du conducteur en fonction du contrat de transport. Les différents types de litige par rapport aux contrats. Les limitations de responsabilité du transporteur.				
<ul style="list-style-type: none"> • Le document matérialisant le contrat de transport international 	La matérialisation du contrat de transport international Les réserves au chargement et au déchargement				

S1 – LE TRANSPORT ROUTIER					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 1.3 – La réglementation sociale					
S.1.3.1 La réglementation sociale européenne sur les temps de conduite et de repos					
<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des différentes activités du conducteur routier 	L'organisation de ses activités. Le principe de fonctionnement du chronotachygraphe.				
<ul style="list-style-type: none"> • La législation concernant les temps de conduite et de repos 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens de contrôles et les sanctions 					
S 1.3.2 La législation française du travail					
<ul style="list-style-type: none"> • Le code du travail et les décrets relatifs à la durée du travail dans les entreprises de transports de marchandises 	L'organisation de ses activités.				
<ul style="list-style-type: none"> • La convention collective 					
<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat de travail 					
S 1.4 – Les cartes routières et les plans d'agglomération					
S 1.4.1 Notions de géographie française et européenne					
<ul style="list-style-type: none"> • Géographie française 	La localisation des grandes villes françaises et des capitales européennes. La localisation des différents départements. La localisation des différents pays européens.				
<ul style="list-style-type: none"> • Géographie européenne (les différents espaces européens,...) 					
S 1.4.2 Les cartes et les plans d'agglomération					
<ul style="list-style-type: none"> • Les cartes régionales 	L'exploitation des cartes routières et des plans d'agglomérations conventionnels. L'utilisation d'un outil de recherche informatisé et de guidage embarqué.				
<ul style="list-style-type: none"> • Les cartes nationales 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les cartes européennes 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les plans d'agglomération 					

S1 – LE TRANSPORT ROUTIER					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 1.5 – La marchandise					
S.1.5.1 L'emballage et l'étiquetage des marchandises					
• Emballage et conditionnement	Les différents types d'emballage et de conditionnement.				
• Etiquetage	Les étiquettes de manutention et de danger				
S 1.5.2 L'organisation du chargement					
• La compatibilité des marchandises entre elles	Les interdictions de chargement en commun (ex : matières dangereuses et denrées périssables)				
• Plan de chargement	La planification d'un chargement.				
S 1.5.3 Les matières dangereuses					
• Le transport de matières dangereuses	L'attestation de transport de matières dangereuses en colis.				
S 1.5.4 Les supports de charge et leur gestion					
• Les supports de charge	Les différents types de support.				
• La gestion des palettes « Europe »	Les caractéristiques des palettes « Europe » Le renseignement de la lettre de voiture La répercussion financière.				
S 1.5.5 Les moyens embarqués de suivi de la marchandise					
• Le suivi informatique des marchandises	Les différents types de moyens embarqués de suivi des marchandises				

S2 – LA CONDUITE DES VÉHICULES

FINALITÉ

La connaissance liée à la conduite des véhicules permet :

- D'effectuer les contrôles des documents indispensables à l'opération de transport (conducteur, véhicules, marchandises,...)
- D'appliquer les règles de circulation et de conduite appliquées aux poids lourds,
- De respecter la réglementation routière,
- De prendre des initiatives en cas d'incidents de transport et de rédiger les documents nécessaires,
- De comprendre les évolutions réglementaires.

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs permettant :

- de développer les compléments de connaissances et les méthodes nécessaires pour respecter la réglementation routière.
- de conduire un véhicule de catégorie B, C et E(C) en sécurité,
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la réalisation d'une activité de transport en conformité avec la réglementation en vigueur.
- de prendre les initiatives adaptées en cas de litiges et d'incidents lors d'un transport.

Les limites de compétences seront celles d'un conducteur expérimenté.

La conduite des véhicules apporte les outils d'analyse et de compréhension des textes réglementaires nécessaires aux activités :

- De Conducteur Transport Routier Marchandises.
- De circulation et sécurité routière.
- De respect des réglementations.
- De respect des règles de conduite.

Les phases d'observation lors de la conduite et des périodes de formation en milieu professionnel seront mises à profit pour donner du sens à ces savoirs indispensables à la conduite en sécurité d'un véhicule de transport de marchandises.

NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.

S2 – LA CONDUITE DES VÉHICULES					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 2.1 – Les règles de circulation et de sécurité routière					
S.2.1.1 Les règles de circulation					
<ul style="list-style-type: none"> La signalisation verticale, horizontale et lumineuse 	Les différents types de panneaux. Les différents types de marquages au sol. Connaître les différents types de signalisation lumineuse. Respecter chaque signalisation en situation de conduite.				
<ul style="list-style-type: none"> La signalisation spécifique au poids-lourd 	La signalisation spécifique : (ex : barrière de dégel,....).				
S 2.1.2 Les règles de circulation routière					
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de priorité 	Les différentes règles de priorité. Les différents types d'intersections				
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de circulation, de croisement et de dépassement 	Les règles de circulation, de croisement et de dépassement à appliquer				
<ul style="list-style-type: none"> Les arrêts et les stationnements 	Les différents panneaux d'arrêt et de stationnement. Les règles d'arrêt et de stationnement à appliquer.				
<ul style="list-style-type: none"> Les routes et les autoroutes 	Les différents types de routes et les règles de conduite s'y appliquant (limitation de vitesse, règles de priorité....)				
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de circulation appliquées au poids-lourd 	Les différentes règles de circulation (ex : limitations de vitesse, croisement difficile ou impossible...) et les interdictions de circulation spécifiques au poids-lourd.				
S 2.1.3 Le conducteur					
<ul style="list-style-type: none"> Les différents types de permis 	Les différents types de permis et leurs conditions d'obtention				
<ul style="list-style-type: none"> Les attestations professionnelles 	Les attestations professionnelles obligatoires pour exercer le métier de conducteur routier et leurs conditions d'obtention				
<ul style="list-style-type: none"> Le permis à points, infractions et sanctions 	Le principe de fonctionnement du permis à points et du permis probatoire. La notion d'infraction et de délit. Les sanctions encourues en fonction des infractions ou délits commis.				

S2 – LA CONDUITE DES VÉHICULES					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 2.1.4 Le véhicule					
<ul style="list-style-type: none"> Le poste de conduite 	L'installation correcte au poste de conduite Les contrôles nécessaires au poste de conduite. Les commandes et les témoins du tableau de bord à exploiter. L'utilisation des commandes. Les angles morts.				
<ul style="list-style-type: none"> Éclairage et signalisation 	La réglementation concernant la signalisation et l'éclairage d'un véhicule.				
<ul style="list-style-type: none"> Les documents de bord et le lot de bord 	La présence des documents obligatoires et facultatifs devant être à bord du véhicule. La conformité et la validité des documents obligatoires. La réglementation concernant le contrôle technique. La présence du lot de bord				
S 2.1.5 La prévention routière					
<ul style="list-style-type: none"> Les accidents de la route 	Les statistiques principales concernant les accidents de la route (ex : vitesse, alcool, jeunes conducteurs....)				
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation des distances, vitesses et distances d'arrêt 	Les indices permettant d'apprécier les distances et les vitesses. (temps de réaction, de distance de freinage et d'arrêt,...) Les conséquences d'une mauvaise évaluation des distances et des vitesses. Les notions d'anticipation, de distance de sécurité à respecter.				
<ul style="list-style-type: none"> Les autres usagers 	Les attitudes à adopter en fonction des différents usagers rencontrés				
<ul style="list-style-type: none"> L'alcool, drogue et médicament 	Les effets et les risques de l'alcool, des drogues et des médicaments sur la conduite.				
<ul style="list-style-type: none"> La conduite en condition difficile 	Les risques et les attitudes à adopter lors d'une conduite de nuit. Les risques et la conduite à adopter en fonction des conditions atmosphériques (pluie, neige, brouillard,...)				

S2 – LA CONDUITE DES VÉHICULES					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S2.1.6 – Les assurances					
• Les différents types d'assurance	Les différents types d'assurances et leurs garanties.				
• Le constat amiable	La réglementation concernant le constat amiable. Le remplissage du constat amiable.				
S2.1.7 Les sources d'informations routières					
• Les informations routières	Citer les différents organismes et les sources d'informations routières (ex : CRICR, Internet, radios...)				
S2-2 Les règles de circulation : les lois physiques appliquées au véhicule en mouvement					
S2.2.1 - Les forces dues à la gravité					
• La déclivité de la route	L'incidence des montées et des descentes sur la consommation et le risque d'échauffement des freins				
• Le chargement	La définition du ballant L'influence de la répartition du chargement sur la tenue de route				
S2.2.2 – L'énergie cinétique					
• Vitesse et masse du véhicule	L'incidence de l'énergie cinétique sur la conduite				
S2.2.3 – La force centrifuge					
• Vitesse, rayon de la courbe, masse	L'incidence de la force centrifuge sur la tenue de route du véhicule				
S2.2.4 – Les forces résistantes à l'avancement du véhicule					
• L'aérodynamisme et forces de roulement.	L'incidence des forces résistantes au roulement sur la consommation du véhicule.				
• Les forces d'inertie	L'incidence du rapport poids / puissance sur la capacité d'accélération et / ou de décélération du véhicule.				

S2 – LA CONDUITE DES VÉHICULES					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S2-2 Les règles de circulation : les règles de conduite appliquées aux poids lourds					
S2.2.5 – La conduite en montagne					
<ul style="list-style-type: none"> Déclivité, largeur des routes, virages. 	Utilisation optimum des freins et des ralentisseurs. Prise en compte du gabarit du véhicule. Utilisation des accessoires spécifiques.				
S2.2.6 – La conduite en infrastructures routières particulières					
<ul style="list-style-type: none"> Les tunnels 	Les règles de circulation (vitesse, distance, nature de la marchandise), Les consignes de sécurité en cas d'incident ou d'accident				
<ul style="list-style-type: none"> Les viaducs 	Les risques liés à la prise au vent. Le respect des distances de sécurité.				
S2.2.7 – La conduite en ville					
<ul style="list-style-type: none"> Les autres usagers (piétons, deux roues) 	Les risques spécifiques liés au gabarit. Les espaces réservés à chaque usager.				
S2-2 Les règles de circulation : les principes de la conduite rationnelle					
S2.2.8 – L'anticipation					
<ul style="list-style-type: none"> La conduite préventive. 	Les principes de la conduite préventive				
S2.2.9 – La connaissance des caractéristiques du véhicule					
<ul style="list-style-type: none"> Couple, consommation, plage d'utilisation 	Les caractéristiques et les recommandations du constructeur permettant l'utilisation optimum du véhicule.				
S2.2.10 – Les systèmes d'aide à la conduite					
<ul style="list-style-type: none"> Régulateur, limiteur, ordinateur de bord, GPS. 	Les procédures d'utilisation des systèmes embarqués				
S2-2 Les règles de circulation : La sécurité dans les manœuvres					
S2.2.11 – Les manœuvres					
<ul style="list-style-type: none"> Les angles morts, le gabarit. 	Appréciation de la zone de manœuvre.				
<ul style="list-style-type: none"> Le guidage par un tiers. 	Interprétation des indications fournies.				
S 2.2.12 Les zones de stationnement					
<ul style="list-style-type: none"> Sur parc de stationnement. 	Les règles de circulation et d'immobilisation (emplacement réservé, dételage).				
<ul style="list-style-type: none"> En entreprise. 	Le respect du protocole de sécurité				

S3 – LE VÉHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

FINALITÉ

La connaissance liée aux véhicules de transport de marchandises permet :

- une conduite optimisée et en sécurité,
- une description des anomalies et pannes constatées,
- une communication professionnelle avec un technicien de maintenance et avec l'expert en charge des permis de conduire et de la sécurité routière.
- les opérations de remise en conformité simples dévolues au conducteur expérimenté.
- de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques.

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs au service de la conduite des véhicules lui permettant :

- de développer les connaissances nécessaires à la compréhension du fonctionnement du véhicule.
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la réalisation d'une opération de remise en conformité simple.
- de développer des aptitudes à communiquer et rendre – compte à un agent de maintenance, dans le cadre de ses activités de transport.
- de conduire un véhicule de catégorie B, C et E(C) en sécurité,
- d'acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à la réalisation d'une activité de transport en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les limites de compétences seront celles d'un conducteur expérimenté.

La connaissance des véhicules de transport de marchandises apporte les outils d'analyse et de compréhension des textes réglementaires nécessaires aux activités :

- De circulation et sécurité routière.
- De respect des réglementations.
- De respect des règles de conduite.

On utilisera des supports de formation adaptés : des véhicules, des systèmes ou composants réels de technologie actuelle ou des supports didactiques favorisant l'observation et la réflexion au niveau :

- de l'organisation structurelle.
- du fonctionnement des différents systèmes mis en œuvre lors de l'utilisation des véhicules,
- des moyens de contrôle présents dans le véhicule,
- des symptômes et causes d'un dysfonctionnement.

Les phases d'observation lors de la conduite et des périodes de formation en milieu professionnel seront mises à profit pour donner du sens à ces savoirs indispensables à la conduite en sécurité d'un véhicule de transport de marchandises.

NB : L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.

S3 – LE VÉHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S3-1 Les caractéristiques des véhicules					
S3.1.1 Les châssis, les équipements					
<ul style="list-style-type: none"> Différents types de véhicules, de structures, de carrosseries, les équipements spécifiques 	Les différents types de véhicules poids lourds. La structure d'un véhicule. Les différents types d'équipements,				
<ul style="list-style-type: none"> Les normes techniques. 	Poids (PTAC, PTR, ...), dimensions,				
<ul style="list-style-type: none"> Charge utile 	Calcul du PMA et de la charge utile. Identification du véhicule adapté.				
<ul style="list-style-type: none"> Les équipements facultatifs et obligatoires des véhicules. 	Extincteurs, feux, dispositifs réfléchissants,				
<ul style="list-style-type: none"> Les visites techniques obligatoires 	Les contrôles et visites obligatoires Les échéances à signaler.				
<ul style="list-style-type: none"> La cabine des véhicules 	Les règles de basculement des cabines en sécurité.				
<ul style="list-style-type: none"> Les attelages 	Les règles d'attelage et de dételage à respecter avec un véhicule articulé et un train-routier, en sécurité. Les incompatibilités d'attelage.				
S3.1.2 – Les contrôles avant départ					
<ul style="list-style-type: none"> Les vérifications courantes de sécurité (taches, niveaux, feux, pneumatiques, attelage,) 	Les procédures de contrôle avant départ Communication des défauts constatés				
S3-2 – Le fonctionnement des véhicules					
S3.2.1 – La motorisation					
<ul style="list-style-type: none"> Les frontières du système, les composants et leurs liaisons 	L'identification des principaux composants et leurs liaisons				
<ul style="list-style-type: none"> Les caractéristiques et principes de fonctionnement 	Le principe du cycle moteur en lien avec les fiches orales de l'épreuve du permis de conduire.				
<ul style="list-style-type: none"> Les courbes caractéristiques d'un moteur 	Exploitation des courbes caractéristiques d'un moteur (couple, puissance, consommation)				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions d'utilisation 	L'application des prescriptions				
<ul style="list-style-type: none"> Les contrôles et l'entretien 	Le respect des prescriptions d'entretien Les procédures de contrôle préconisées par le constructeur.				

S3 – LE VÉHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE

Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux			
		1	2	3	4
S3.2.2 L'alimentation en carburant et en air					
• Les frontières du système, les composants et leurs liaisons	Identification des principaux composants et leurs liaisons (filtres, turbocompresseur, échangeur air-air,)				
• Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs. Leur influence sur le fonctionnement du moteur.				
• Les prescriptions d'utilisation,	Les préconisations d'utilisation et d'entretien à respecter Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement. Échange d'un élément simple (filtre à air, à gazole, ...)				
S3.2.3 – Le refroidissement – la lubrification – le graissage					
• Les frontières des systèmes, les composants et leurs liaisons	Les principaux composants et leurs liaisons : les filtres, le circuit de lubrification, le graissage centralisé ...				
• Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs et leur influence sur le fonctionnement du moteur et/ou du véhicule.				
• Les prescriptions d'utilisation, de maintenance et d'entretien à appliquer	Les préconisations d'utilisation et d'entretien à respecter. Les consignes de miscibilités des produits. Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement. Réalisation de niveaux et échange d'un élément simple.				
S3.2.4 – La chaîne cinématique (embrayage, boîte de vitesses, arbre de transmission, pont...)					
• Les frontières de la chaîne cinématique, les composants et leurs liaisons	Les principaux composants et leurs liaisons (embrayage, boîte de vitesses manuelles ou automatiques, arbres de transmission, pont, différentiel, arbres de roue,...)				
• Les caractéristiques et principes de fonctionnement	Le principe de fonctionnement des différents systèmes et dispositifs. Leur influence sur le fonctionnement du véhicule.				
• Les courbes de recouvrement d'une boîte de vitesses	Les conséquences d'un passage de vitesses inadapté.				
• Les prescriptions d'utilisation à appliquer	L'utilisation rationnelle d'une boîte de vitesses.				
• Les prescriptions d'entretien	Les préconisations d'utilisation et d'entretien à respecter. Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement.				

S3 – LE VÉHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE

		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S3.2.5 - Liaison au sol (suspension, trains roulants, direction, pneumatiques,...)					
<ul style="list-style-type: none"> Les frontières du système, les composants et leurs liaisons 	Les principaux composants et leurs liaisons (direction, suspension mécanique et pneumatique, trains roulants, les pneumatiques,...)				
<ul style="list-style-type: none"> Les caractéristiques et principes de fonctionnement 	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs et composants. Leur influence sur le fonctionnement du véhicule.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions d'utilisation à appliquer 	Les préconisations d'utilisation rationnelle des différents dispositifs. La procédure de remplacement d'une roue en sécurité				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions d'entretien 	Les préconisations d'entretien à respecter. Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement. Les notions de recreusage, rechapage.				
S3.2.6 – Freinage - ralentisseurs					
<ul style="list-style-type: none"> Les frontières des systèmes, les composants et leurs liaisons 	Les principaux composants et leurs liaisons (commandes, assistances, correcteurs, ralentisseurs, antiblocage,...)				
<ul style="list-style-type: none"> Les caractéristiques et principes de fonctionnement 	Le principe de fonctionnement des différents systèmes et dispositifs et leur influence sur le fonctionnement du véhicule. La réglementation européenne concernant le freinage et les liaisons entre tracteur et remorque ou semi remorque.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions d'utilisation à appliquer 	Les préconisations d'utilisation rationnelle des différents dispositifs de freinage et de ralentissement				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions de maintenance et d'entretien 	Les préconisations d'entretien à respecter (les contrôles, les étanchéités, les purges, l'échange de cartouche de dessiccateur...) Identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement.				

S3 – LE VÉHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE

		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S3.2.7 – Les circuits électriques					
<ul style="list-style-type: none"> Les frontières du système, les composants et leurs liaisons 	Les principaux composants et leurs liaisons (charge, démarrage, éclairage, stockage, signalisation,...)				
<ul style="list-style-type: none"> Les caractéristiques et principes de fonctionnement 	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs et composants, leur influence sur le fonctionnement du véhicule.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions d'utilisation à appliquer 	Les préconisations pour une utilisation rationnelle des différents dispositifs.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions de maintenance et d'entretien 	Les préconisations d'entretien à respecter. L'identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement. L'échange ou remise en conformité d'un élément (prise, bloc de feux, feux de gabarit)				
S3.2.8 – Les éléments de confort					
<ul style="list-style-type: none"> Les frontières des systèmes, les composants et leurs liaisons 	Les principaux composants et leurs liaisons (le siège, la climatisation, le dégivrage, ...)				
<ul style="list-style-type: none"> Les caractéristiques et principes de fonctionnement 	Le principe de fonctionnement des différents systèmes et dispositifs. Leur influence sur l'utilisation et le confort du véhicule.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions d'utilisation à appliquer 	Les préconisations pour une utilisation rationnelle des différents dispositifs.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions de maintenance et d'entretien 	Les préconisations d'entretien à respecter. L'identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement.				
S3-3 Les dispositifs hydrauliques embarqués					
S3.3.1 – Les hayons élévateurs					
<ul style="list-style-type: none"> Les dispositifs courants 	Les principaux composants, leurs liaisons (hayons,...)				
<ul style="list-style-type: none"> Les caractéristiques et principes de fonctionnement 	Le principe de fonctionnement des différents dispositifs et composants. Les commandes.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions d'utilisation 	Les préconisations pour une utilisation rationnelle des différents dispositifs.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions de maintenance et d'entretien 	Les préconisations d'entretien à respecter. L'identification des éléments et composants pouvant être en dysfonctionnement. Les contrôles et niveaux à réaliser.				

S4 – LA MANUTENTION

FINALITÉ

La connaissance liée à la manutention des marchandises permet d'exécuter en autonomie et dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie, les actions suivantes :

- La préparation de tout type de véhicule pour le chargement ou le déchargement
- La manutention manuelle avec un véhicule équipé d'un hayon élévateur (rétractable ou rabattable)
- La manutention manuelle avec un véhicule à quai (ex : transpalettes, rolls...).
- La manutention mécanisée avec un chariot à conducteur porté (catégorie 1)
- La manutention mécanisée avec un chariot élévateur (catégorie 3)
- De prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques.

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs au service de la manutention des marchandises :

- d'analyser une situation de chargement et de déchargement.
- de préparer tout type de véhicule en vue de son chargement ou déchargement (ex : bâchage, débâchage, etc...).
- de manutentionner des marchandises lors d'un chargement ou d'une livraison en suivant les règles de sécurité, d'ergonomie, dans le respect de la législation en vigueur.
- de choisir le matériel adapté aux opérations de chargement et déchargement.
- de prendre en charge correctement ce matériel en respectant les règles d'usage.
- de conduire un chariot à conducteur porté en toute sécurité et dans le respect des règles de circulation propre à l'entreprise.

La manutention des marchandises apporte les outils d'analyse et de compréhension des textes réglementaires nécessaires aux activités :

- De Conducteur Transport Routier Marchandises.
- De préparation du véhicule à la manutention.
- De respect des règles de manutention mécanisée.

Il faudra veiller à assurer une continuité pédagogique à la formation suivie, en centre de formation, en milieu professionnel.

NB : *L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.*

S4 – LA MANUTENTION					
				Niveaux	
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S4.1 – La préparation du véhicule à la manutention					
S4.1.1 - Les règles d'utilisation des équipements, accessoires et moyens de manutention					
<ul style="list-style-type: none"> Les différents matériels, accessoires et moyens de manutention utilisés. 	Les différents types d'équipements courants utilisés (transpalette, diable, élingues,...)				
<ul style="list-style-type: none"> Les caractéristiques et principes de fonctionnement 	Les caractéristiques de charges à respecter. Les principes d'utilisation et de mise en œuvre.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions de maintenance et d'entretien 	Les contrôles à effectuer avant et après utilisation. Les entretiens à appliquer.				
S4.1.2 – Les règles de manutention lors des chargements et des déchargements.					
<ul style="list-style-type: none"> La mise en place du véhicule 	Le respect de la sécurité des personnes et des biens Le positionnement correct du véhicule.				
<ul style="list-style-type: none"> La répartition des charges 	Les principes de répartition à respecter				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions à appliquer 	Les consignes de sécurité à appliquer.				
<ul style="list-style-type: none"> Les responsabilités lors d'une opération de chargement et déchargement. 	Les responsabilités du conducteur, du transporteur, du chargeur. Le rôle du conducteur lors d'une opération de chargement.				
<ul style="list-style-type: none"> L'arrimage des marchandises 	Les différents supports d'arrimage Les notions de calage et arrimage Les règles à respecter.				
S4.1.3 Les règles de bâchage et de débâchage.					
<ul style="list-style-type: none"> Les principes de bâchage et de débâchage des véhicules 	Les caractéristiques des systèmes actuels de bâchage et de débâchage. Les principes de mise en œuvre.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions d'utilisation à appliquer 	Les consignes de sécurité à appliquer.				
<ul style="list-style-type: none"> Les prescriptions de maintenance et d'entretien 	Les contrôles à effectuer avant et après utilisation. Les entretiens à appliquer.				

S4 – LA MANUTENTION					
Connaissances	Limites de connaissances	Niveaux			
		1	2	3	4
S4.2 – La manutention mécanisée					
S4.1.1 - Conduite de chariots de manutention à conducteur porté					
<ul style="list-style-type: none"> La réglementation en matière de conduite en sécurité des chariots 	<p>Les conditions requises pour utiliser un chariot transpalette à conducteur porté (catégorie 1) et à chariot élévateur en porte à faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (catégorie 3).</p> <p>Les responsabilités civile et pénale encourues par le conducteur</p>				
<ul style="list-style-type: none"> Les instances et organismes de prévention 	Le rôle des organismes de prévention				
<ul style="list-style-type: none"> Les principaux facteurs d'accident avec les chariots 	Les interdictions au transport et à l'élévation de personnes				
<ul style="list-style-type: none"> Les principaux types de chariots 	<p>La présentation des différentes catégories</p> <p>Le rôle des différentes catégories dans la manutention</p>				
<ul style="list-style-type: none"> La technologie des chariots 	<p>Les principaux organes des chariots (circuit hydraulique, batterie et risques associés, freinage, pneumatiques, plaque de charge et diagramme de capacité, hauteurs caractéristiques)</p> <p>Les équipements de protection du conducteur (bouclier, arceaux...)</p> <p>Les équipements porte-charge</p>				
<ul style="list-style-type: none"> Les opérations de maintenance 	La maintenance de premier niveau				
<ul style="list-style-type: none"> La conduite en sécurité d'un chariot 	<p>Les vérifications de sécurité avant utilisation</p> <p>L'installation au poste de conduite</p> <p>La manœuvre du chariot</p> <p>La faisabilité de la prise d'une charge</p> <p>Le signalement d'anomalies</p>				

S5 – ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

FINALITÉ

La connaissance liée à l'environnement professionnel et l'organisation de l'entreprise permet se réaliser des analyses sur l'organisation du monde du transport et être capable de prendre en compte les notions de coûts et rentabilité d'une action de transport et de réaliser les actions suivantes :

- de situer son entreprise dans le monde du transport
- de situer les activités du conducteur routier dans une chaîne d'activités professionnelles et économiques.
- d'identifier ses interlocuteurs dans son entreprise
- d'identifier les différents partenaires de l'entreprise
- de calculer le coût de ses activités
- d'informer son entreprise rapidement et efficacement

Il s'agit de donner au candidat les outils méthodologiques et cognitifs au service de la connaissance de son environnement en intégrant la notion de rentabilité :

- de se repérer dans son environnement professionnel : dans son entreprise, chez son client, au cours d'un déplacement.
- d'identifier l'interlocuteur pertinent.
- d'informer oralement et par écrit, de façon claire et synthétique son entreprise et/ou l'entreprise cliente.
- de rendre compte de ses activités, et d'argumenter si nécessaire.
- d'utiliser les modalités de communication adaptées à la situation et aux interlocuteurs en tenant compte de la culture et des réglementations des pays traversés.
- d'analyser un problème, une difficulté, signaler les anomalies et incidents et proposer et argumenter des solutions adaptées aux besoins et demandes.
- de tenir compte des attentes de l'entreprise en terme de maîtrise des charges relatives à un transport (coût de revient...).
- de se comporter en ambassadeur de son entreprise vis-à-vis des tiers.
- de collecter et transmettre les informations pertinentes d'ordre commercial à l'entreprise et identifier les besoins des clients (services, prestations, litiges,...) en vue de leur fidélisation.
- d'identifier les besoins de l'entreprise en équipements (véhicule, moyens de manutentions, moyens de communications,...).

L'environnement et l'organisation du transport suit les évolutions économiques et juridiques du transport routier :

- L'environnement professionnel
- La gestion des entreprises de transport
- La communication

Il faudra veiller à assurer une continuité pédagogique à la formation suivie, en centre de formation, en milieu professionnel.

NB : *L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.*

S5 – ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S5.1 – L'environnement professionnel					
S5.1.1 – L'environnement juridique					
<ul style="list-style-type: none"> Les statuts juridiques de l'entreprise de transport 	Entreprise individuelle Entreprise sociétaire				
<ul style="list-style-type: none"> L'accès à la profession de transporteur routier 	Les conditions d'accès (honorabilité, capacité professionnelle, capacité financière)				
<ul style="list-style-type: none"> La législation du travail dans les entreprises de transport de marchandise 	Les articles et décrets du code de travail et les conventions collectives concernant le transport routier de marchandise pour l'organisation de ses activités, pour la lecture de son contrat de travail				
S5.1.2 – La place du transport routier dans l'économie					
<ul style="list-style-type: none"> Le poids du transport dans l'économie nationale et internationale 	Place du transport routier par rapport aux autres modes de transport : concurrence et complémentarité				
<ul style="list-style-type: none"> Les acteurs du transport 	Les organismes professionnels consultatifs, publics,...				
S 5.1.3 les différents secteurs d'activités					
<ul style="list-style-type: none"> Les transports : pour compte propre, pour compte d'autrui. 	Identification des transports pour compte propre et pour compte d'autrui				
<ul style="list-style-type: none"> Les différents types de transports routiers 	Les différents types de transports spécialisés.				
S 5.1.4 les activités connexes					
<ul style="list-style-type: none"> La location de véhicules industriels 	Les activités auxiliaires du transport de marchandises et leurs conditions d'exercice				
<ul style="list-style-type: none"> Les commissionnaires (affréteur, groupeur, en douane) 					
<ul style="list-style-type: none"> Les activités de logistique. 	Information sur les étapes de la chaîne logistique.				
S5.2 – La gestion des entreprises de transport					
S-5-2-1 L'organisation de l'entreprise de transport					
<ul style="list-style-type: none"> Le rôle de chaque service 	La lecture d'un organigramme. Identification des fonctions des différents services.				
<ul style="list-style-type: none"> Le lien entre les services 	Nature des informations traitées par chaque service				

S5 – ENVIRONNEMENT ET ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S-5-2-2 Les coûts et le prix du transport					
• Le bilan et le compte de résultats	Notion de bilan et compte de résultats				
• L'analyse des charges	Charges fixes et variables				
• Le seuil de rentabilité	Calcul du point mort dans une situation simple				
• Le coût de revient	Identification des coûts à prendre en compte dans le calcul du prix de vente				
S5.3 – La communication					
S-5-3-1 La communication appliquée au transport					
• Les « savoirs être » du conducteur routier	Dans l'entreprise, chez le client, avec les usagers de la route : Les registres du langage, le paralangage, les principales techniques d'écoute				
• Les outils de communication à disposition au sein de l'entreprise	Mise en œuvre des outils (échange de données informatiques,...)				
• La transmission d'information	Le soin apporté aux documents à renseigner La notion de responsabilité.				
• Les outils de communication et de géo localisation embarqués	Exploitation rationnelle (téléphone, suivi informatique de parc...) Transmission d'informations obligatoires.				

S6 – LA QUALITÉ ET SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT ROUTIER

FINALITÉ

La connaissance de la qualité dans le transport routier permet de réaliser des opérations de transport dans un souci de fidélisation de la clientèle, de comportement et d'attitudes prenant en compte le rôle d'ambassadeur de l'entreprise assuré par le conducteur transport routier marchandise permettant de réaliser les actions suivantes :

- Adopter un comportement éco-citoyen
- Respect des réglementations et des procédures
- Mettre en œuvre de méthodes d'appréciation des risques et méthodes d'analyse à priori
- Proposer des améliorations
- Respecter l'environnement professionnel

Les formations SST et PRAP donnent lieu respectivement à la délivrance d'une certification et d'une attestation reconnues par les entreprises.

Ces formations s'appuient sur les contenus scientifiques et biologiques développés dans l'enseignement de la Prévention Santé et Environnement.

La connaissance des notions de qualité dans le transport doit permettre d'appréhender les outils méthodologiques et cognitifs permettant de :

- développer un comportement citoyen et communiquer dans le respect des règles de son entreprise.
- de réaliser des opérations de transport dans le cadre d'une démarche qualité,
- de développer la connaissance des risques inhérents à l'activité afin de prévenir les accidents et maladies professionnelles.

Les notions de qualité dans le transport routier s'adaptent à l'environnement professionnel :

- La démarche qualité
- La prévention des risques professionnels
- Le développement durable

Il faudra veiller à assurer une continuité pédagogique à la formation suivie, en centre de formation, en milieu professionnel.

NB : *L'évolution des réglementations et des systèmes actuels induit une veille technologique de la part des équipes pédagogiques afin d'actualiser régulièrement les supports de formation.*

S6 – LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT ROUTIER					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S6.1 – La démarche qualité					
S6-1 – Principe de la démarche qualité					
<ul style="list-style-type: none"> • Les règles d'une démarche qualité 	A partir d'études de cas.				
<ul style="list-style-type: none"> • Les causes et les conséquences de la non qualité 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs et partenaires intervenant dans la démarche qualité 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les paramètres intervenant dans la démarche qualité 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les normes et démarches de certification 					
<ul style="list-style-type: none"> • Les outils de suivi de la qualité 	Les outils de l'entreprise liés au suivi Principe de l'autocontrôle				
<ul style="list-style-type: none"> • Le comportement citoyen du conducteur routier 	<p>Une attitude respectueuse des autres usagers de la route, en circulation et à l'arrêt.</p> <p>Une attitude permettant le partage de l'espace public dans le respect du code de la route.</p> <p>La maîtrise de soit quelque soient les circonstances, favorisant la résolution pacifique des conflits.</p> <p>Un comportement véhiculant une image positive de son entreprise.</p>				
S6.2 – La prévention des risques professionnels					
S6.2.1 – Les accidents du travail					
<ul style="list-style-type: none"> • Les accidents de travail inhérents à la profession • Les accidents de circulation 	<p>La nature et l'importance des accidents dans les différents secteurs liés à la conduite routière à partir des statistiques (INRS, CRAM, sécurité routière).</p> <p>La mise en évidence des accidents de circulation en termes de fréquence, de gravité.</p>				

S6 – LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT ROUTIER					
		Niveaux			
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S.6.2.2 – Les activités de travail et les risques d'accidents					
• Le protocole de sécurité	Les règles de circulation, de manœuvre et de manutention dans l'entreprise. Les risques liés au travail en présence d'autres intervenants (agents de manutention, autres conducteurs)				
• Risques liés à l'atteinte des sens	Les effets du bruit, de l'astreinte visuelle, sur l'individu Les mesures de prévention.				
• Risques de chute de hauteur	Les procédures à respecter pour accéder et travailler en hauteur en toute sécurité : organisation du poste, port d'équipement adapté, formation, réglementation...				
• Risques chimiques.	Les effets de la pollution engendrée par la circulation des véhicules. Les risques liés aux marchandises. Les mesures de prévention spécifiques				
• Charge mentale.	Les contraintes liées à la vigilance, à la prise d'informations permanente et au stress (délais de livraison, relation clientèle, etc.). Les solutions d'amélioration.				
• Risques organisationnels.	Les contraintes liées : - au travail isolé pendant la conduite, - aux longs déplacements, - au confinement de l'espace de vie. Les effets sur la santé, la productivité et l'environnement. Les solutions d'amélioration.				
• Risques liés à la criminalité.	Les contraintes inhérentes : - aux agressions, aux vols, au vandalisme, - aux trafics de clandestins. Les mesures de protection. La conduite à tenir en cas d'agression.				
S -6.2.3 – Les risques d'atteinte à la santé					
• Les maladies professionnelles reconnues (atteintes liées au bruit, troubles musculo-squelettiques, lombalgies, etc.).	Les principales nuisances liées à l'activité de conducteur routier, au poste de travail. Pour chaque nuisance, identification : - des mesures de prévention : organisation du poste de travail ... - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés, - les consignes et autorisations en vigueur.				

S6 – LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT ROUTIER					
			Niveaux		
Connaissances	Limites de connaissances	1	2	3	4
S 6.2.4 – L'hygiène de vie					
<ul style="list-style-type: none"> Les règles d'hygiène de vie : rythmes biologiques, sommeil, alimentation, etc. 	Les contraintes liées : <ul style="list-style-type: none"> - au travail de nuit, aux horaires irréguliers, à l'amplitude des horaires, - à la prise irrégulière des repas, Les préconisations d'hygiène de vie indispensables pour garantir la santé du conducteur routier.				
S 6.2.5 – Sauvetage secourisme du travail (SST)					
<ul style="list-style-type: none"> La protection, l'examen, l'alerte, le secours 	Préparation à la formation sauveteur secouriste du travail (SST).				
S 6.2.6 – La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)					
<ul style="list-style-type: none"> Organisation du poste de travail pour les manutentions et les déplacements. Principes de sécurité et d'économie d'effort pour lever, porter, déplacer une charge. 	Préparation à la formation prévention des risques liés à l'activité physique.				
S6.3 – Le développement durable					
S 6.3.1 – La récupération et le tri des déchets					
<ul style="list-style-type: none"> Les règles de protection de l'environnement 	Les principes en vigueur, l'impact sur l'environnement. Étude de cas à partir d'une entreprise de transport				
<ul style="list-style-type: none"> Le tri des déchets 	Le tri et la récupération des déchets Le respect des procédures Les conséquences en cas de non respect des consignes				
S -6.2.3 – Les risques d'atteinte à la santé					
<ul style="list-style-type: none"> Les maladies professionnelles reconnues (atteintes liées au bruit, troubles musculo-squelettiques, lombalgies, etc.). 	Les principales nuisances liées à l'activité de conducteur routier, au poste de travail. Pour chaque nuisance, identification : <ul style="list-style-type: none"> - des mesures de prévention : organisation du poste de travail ... - les équipements de protection collectifs et individuels adaptés, - les consignes et autorisations en vigueur. 				

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

LEXIQUE

ANNEXE 1c

LEXIQUE

Capacité	<p>Une capacité est un ensemble d'aptitudes que l'individu met en œuvre dans différentes situations. Une capacité est exprimée par un verbe. Une capacité n'est ni observable, ni évaluable.</p> <p>Il s'agit d'un axe de formation selon lequel l'élève doit progresser.</p>
Chargement	<p>Cette terminologie intègre la dimension de charger, décharger de la marchandise soit au sein de l'entreprise, soit dans une entreprise partenaire, soit chez un client.</p>
Chronotachygraphe	<p>Appareil électronique enregistreur de vitesse, de temps de conduite et d'activités (travail, attentes...) installé dans un véhicule de transport routier. Il permet de veiller au respect des temps de repos quotidiens et hebdomadaires prescrits par les textes législatifs ainsi qu'au respect des temps de conduite maximaux.</p>
Compétence	<p>Une compétence peut être définie comme un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être organisé en vue d'accomplir de façon adaptée une activité généralement complexe. Exemple : mettre en œuvre les matériels de manutention, utiliser les outils de communication...</p> <p>Dans une situation réelle, une compétence se traduit par des comportements effectifs que l'on appelle performances.</p> <p>Une compétence terminale est une compétence à maîtriser en fin de formation.</p>
Constructeur	<p>Firme industrielle fabriquant et commercialisant des véhicules.</p>
Consumérisme	<p>Ensemble des règles qui régissent la relation client - transporteur dans le respect de la protection des droits de ce client.</p>
Démarche qualité	<p>Démarche dans laquelle s'engage l'entreprise afin d'améliorer ou de maintenir la satisfaction des clients. Normes ISO 9001 2000 pour la production et le service et ISO 14001 pour l'environnement.</p>
Diagnostic	<p>Étude ou l'analyse d'un problème, d'une anomalie afin d'en connaître l'origine. Il repose sur la recherche des causes et des effets.</p> <p>Le diagnostic prévoit aussi la démarche rationnelle de remise en conformité.</p>
Document unique	<p>Cahier de recensement des mesures prises et des demandes dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Son existence est obligatoire dans chaque entreprise.</p>
Documentation technique	<p>Documentation mise à disposition par un constructeur ou un équipementier au réseau de la marque. Les revues spécialisées non habilitées par le constructeur sont à proscrire.</p>
G.P.S.	<p>Le Global Positioning System plus connu par son sigle GPS, que l'on peut traduire en français par « système de positionnement mondial » ou encore (en respectant le sigle) Géo-Positionnement par Satellite, est le principal système de positionnement par satellites mondial actuel.</p>
Maintenance de premier niveau	<p>Activités de maintenance régulières ou répétitives qui ne requièrent généralement pas de qualification, ou autorisation(s) ou d'outils spéciaux. La maintenance de 1^{er} niveau peut inclure par exemple le nettoyage de filtres, le resserrage des connexions, le contrôle des niveaux du liquide de lubrification,....</p> <p>Ces opérations de maintenance peuvent être exécutées à des intervalles prédéterminés ou selon des critères prescrits et destinée à réduire la probabilité de défaillance ou la dégradation du fonctionnement d'un bien.</p>
Pré-diagnostic	<p>Tests d'orientation, contrôles et mesures simples et rapides, sans dépose, (parfois visuels et auditifs) permettant au technicien de choisir ou proposer une méthode d'intervention, de fournir quelques indications au client en vue d'une éventuelle expertise.</p>
Procédure d'intervention	<p>Démarche méthodologique à respecter, incluant les précautions à prendre, pour remettre en conformité un organe ou un sous-ensemble défectueux. Le respect de ces consignes garantit le résultat dans le délai minimal.</p>
Processus	<p>Ensemble d'opérations, d'actions, de procédures agissant sur le sous-ensemble ou l'organe devant être mis en conformité.</p>
Système	<p>Ensemble complexe et structuré de composants mécaniques, électroniques et informatiques en interaction permanente et assurant une fonction d'usage.</p>

BACCALaurÉAT PROFESSIONNEL
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

MODALITÉS DE CERTIFICATION

ANNEXE II

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

ANNEXE IIa

SOMMAIRE

1 - UNITÉS DES DOMAINES GÉNÉRAUX	87
2 - TABLEAU DE MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET UNITÉS DU DOMAINE PROFESSIONNEL	89
3 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U11 et les activités professionnelles	90
4 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U2 et les activités professionnelles	91
5 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U31 et les activités professionnelles	92
6 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U32 et les activités professionnelles	93
7 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U33 et les activités professionnelles	93

1 - UNITÉS DES DOMAINES GÉNÉRAUX

UNITE 12 (ÉPREUVE E.1 - SOUS-ÉPREUVE E.12) MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES

L'unité de mathématiques et sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques et aux programmes de sciences physiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n°).

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I)
- Fonctions numériques (II)
- Activités géométriques (III)
- Activités statistiques (IV)
- Trigonométrie, géométrie, vecteurs (VI)

La partie sciences physiques comprend les unités spécifiques suivantes :

- Électricité :
 - Transport et sécurité (E2)
- Mécanique :
 - Cinématique (M1)
 - Énergie mécanique (M3)
- Optique :
 - Lumière et couleur (O2)
- Chimie :
 - Corrosion-protection (C3)
 - Alcanes (C8)
 - Matériaux organiques polyaddition (C9)
 - Matériaux organiques poly condensation (C10).

UNITE 13 (ÉPREUVE E.1 – SOUS ÉPREUVE E.13) TRAVAUX PRATIQUES DE SCIENCES PHYSIQUES

L'unité de travaux pratiques de sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifié relatif aux programmes de sciences physiques des baccalauréats professionnels.

Elle concerne la formation méthodologique de base appliquée aux champs de la physique et de la chimie suivants :

- Électricité I (courant continu)
- Électricité II (courant alternatif sinusoïdal)
- Mécanique
- Acoustique
- Optique
- Chimie I (solutions aqueuses)
- Chimie II (chimie organique)

**UNITE U.4 (ÉPREUVE E.4)
LANGUE VIVANTE**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n° 18 du 12 mai 1988).

**UNITE U.51 (ÉPREUVE E.5 – SOUS-ÉPREUVE E5.1)
FRANÇAIS**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel.(B.O. n°11 du 15 juin 1995).

**UNITE U.52 (ÉPREUVE E.5 – SOUS-ÉPREUVE E.52)
HISTOIRE - GÉOGRAPHIE**

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n°11 du 15 juin 1995).

**UNITE U.6 (ÉPREUVE E.6)
ÉDUCATION ARTISTIQUE - ARTS APPLIQUÉS**

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme - référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. n° 32 du 17 septembre 1987).

**UNITE U.7 (ÉPREUVE E.7)
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 25 septembre 2002 relatif au programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les CAP, les BEP et les baccalauréats professionnels (B.O. n° 39 du 24 octobre 2002).

**UNITE FACULTATIVE UF.1
ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE**

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

**UNITE FACULTATIVE UF.2
ÉPREUVE FACULTATIVE PRÉVENTION – SANTÉ - ENVIRONNEMENT**

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme d'hygiène - prévention - secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.

2 - TABLEAU DE MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET UNITÉS / DOMAINE PROFESSIONNEL

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de "validation des acquis de l'expérience" (VAE).
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

Capacités		Compétences / Unités	U 11	U 2	U 31	U 32	U 33
C 1 Communiquer - Informer - Analyser	1.1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.	X				
	1.2	Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.	X				
	1.3	Renseigner, restituer, les documents relatifs à ses activités.		X			
C 2 Traiter – Décider - Organiser	2.1	Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.		X			
	2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.		X			
	2.3	Déterminer et adapter l'itinéraire.		X			
	2.4	Programmer et gérer ses activités.		X			
	2.5	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.		X			
C 3 Réaliser	3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement			X		
	3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.			X		
	3.3	Conduire en sécurité les chariots à conducteur porté.					X
	3.4	Contrôler le chargement			X		
	3.5	Conduire rationnellement le véhicule				X	
	3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.			X		
	3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client					X
	3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client			X		
	3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts			X		
	3.10	Restituer le véhicule			X		

3 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U11 et les activités professionnelles

• **Contexte professionnel**

Les activités menées dans le cadre de cette unité U11 se mobilisent dans les activités d'analyse liées à la réalisation d'opérations de transports mettant en œuvre des transports autres que celui des marchandises générales. Elles se déroulent dans l'espace de formation dédié à l'organisation et la réglementation du transport.

• **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A1 et A4 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C1.1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.	A1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T1	Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport à effectuer.
C1.2	Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.	A4. Communiquer avec son environnement	A4T1	Rendre compte à l'entreprise, communiquer avec le client.
			A4T3	Communiquer avec les acteurs du domaine public.
			A4T4	Informers son entreprise et le client.

4 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U2 et les activités professionnelles

• Contexte professionnel

Les activités regroupées dans cette unité U2 se mobilisent dans les activités de préparation des opérations de transport concernant les marchandises générales. Elles se déroulent dans l'espace de formation dédié à l'organisation et la réglementation du transport.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A1, A2, A3, A4 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C1.3	Renseigner, restituer, les documents relatifs à ses activités.	A5. Clore sa mission de transport	A5T2	Restituer les documents relatifs à ses activités.
			A5T3	Renseigner les outils de la procédure qualité.
C2.1	Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.	A1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T3	Constituer la pochette de documents nécessaires au transport.
		A2. Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement.	A2T4	Vérifier la présence et renseigner les documents nécessaires au transport.
C2.2	Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.	A1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T2	Prendre en charge le véhicule, ses équipements et accessoires et s'assurer de leur conformité.
			A1T4	Organiser le chargement et proposer des aménagements.
C2.3	Déterminer et adapter l'itinéraire.	A3. Réaliser le transport et la livraison	A1T5	Déterminer l'itinéraire et prendre en compte des contraintes nouvelles.
			A3T4	Localiser et accéder au site du client.
C2.4	Programmer et gérer ses activités.	A1. Préparer et organiser sa mission de transport	A1T6	Programmer ses activités en fonction des réglementations en vigueur.
		A3. Réaliser le transport et la livraison	A3T3	Gérer ses temps de conduite, de repos et autres activités.
C2.5	Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.	A4. Communiquer avec son environnement	A4T2	Gérer les litiges, les anomalies, les incidents.

5 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U31 et les activités professionnelles

• Contexte professionnel

Les activités menées dans le cadre de cette unité U31-1 se réaliseront au sein de l'entreprise de transport lors d'activités de groupage-dégroupage, de chargement et livraison de marchandises générales et dans l'espace de formation du conducteur transport routier marchandises.

• Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A2, A3 et A5 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C3.1	Préparer le véhicule et les accessoires au chargement	A2. Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement.	A2T1	Préparer le véhicule et les accessoires à l'activité de chargement.
C3.2	Charger, caler et arrimer la marchandise.		A2T2	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés et adaptés.
C3.4	Contrôler le chargement		A2T3	Contrôler le chargement.
C3.6	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.	A3. Réaliser le transport et la livraison	A3T2	Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise.
C3.8	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client		A3T5	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.
C3.9	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts		A3T6	Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts.
C3.10	Restituer le véhicule	A5. Clore sa mission de transport	A5T1	Restituer le véhicule en appliquant les procédures de l'entreprise.

6 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U32 et les activités professionnelles

- **Contexte professionnel**

Les activités menées dans le cadre de cette unité U32 se réaliseront dans les zones dédiées à la conduite et manœuvre des véhicules en conformité avec les instructions d'organisation des épreuves du permis de conduire EC définies par le ministère en charge des transports.

- **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités A4 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
C3.5	Conduire rationnellement le véhicule	A3. Réaliser le transport et la livraison	A3T1	Conduire rationnellement et en sécurité le véhicule.

7 - LES RELATIONS ENTRE COMPÉTENCES de l'UNITÉ U33 et les activités professionnelles

- **Contexte professionnel**

Les activités menées dans le cadre de cette unité U33 se réaliseront dans les enceintes des entreprises et sur les zones de chargement des véhicules lourds et de manutention à l'aide de chariots à conducteur porté des catégories 1 et 3 dédiés à la formation de Baccalauréat Professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises.

- **Nature de l'activité**

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités, A2 et A3 du référentiel des activités professionnelles.

Compétences		Activités	Tâches associées	
3.3	Conduire en sécurité les chariots à conducteur porté.	A2. Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement	A2T2	Charger, caler et arrimer la marchandise en utilisant des moyens de manutention autorisés et adaptés.
3.7	Accéder et manœuvrer sur le site du client	A3. Réaliser le transport et la livraison	A3T4	Localiser et accéder au site du client.
			A3T5	Mettre la marchandise et les documents à disposition du client.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

RÈGLEMENT D'EXAMEN

ANNEXE IIb

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		6						
Sous-épreuve E 11 Analyse d'une situation de transport spécifique.	U11	3	CCF		Orale	0 h30	CCF	
Sous-épreuve E 12 Mathématiques et sciences physiques	U12	2	CCF		Écrite	2 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 Travaux pratiques de sciences physiques	U13	1	CCF		Pratique	45 min	CCF	
E2- Épreuve technologique : Etude de cas : Préparation d'une activité de transport.	U2	3	CCF		Ecrite	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		10						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'activités en entreprise	U31- 1	2	CCF		Orale	0h45	CCF	
Prévention – Santé - Environnement	U31- 2	1	CCF		Ecrite	2 h 00	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Conduite d'un véhicule lourd articulé.	U32	5	CCF		Pratique	1h40	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Conduite avec mise à quai. Conduite de chariot de manutention.	U33	2	CCF		Pratique	2h00	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante :	U4	2	Écrite	2 h	Écrite	2 h	CCF	
E5- Épreuve de Français - Histoire - Géographie		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	3	écrite	2 h 30	Écrite	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire- Géographie	U52	2	écrite	2 h	Écrite	2 h	CCF	
E6- Épreuve d'Éducation artistique - Arts appliqués	U6	1	CCF		Écrite	3 h	CCF	
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF	

Épreuves facultatives

Langue vivante	UF1		Orale	20 min	Orale	20 min	orale	20 min
----------------	-----	--	-------	--------	-------	--------	-------	--------

(¹) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire, seuls les points au dessus de la moyenne sont pris en compte.

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

**DÉFINITION DES ÉPREUVES ET DES SITUATIONS
D'ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION**

ANNEXE IIc

E1 - ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Coefficient 6

Cette épreuve comprend trois sous-épreuves : E11, E12 et E13 (U11 – U12 – U13)

SOUS-ÉPREUVE E11

UNITE U11

ANALYSE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE DE TRANSPORT SPECIFIQUE

Coefficient 3

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

La sous-épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences C1.1 et C1.2 du référentiel :

- **C1.1 : Collecter et exploiter les informations nécessaires au transport.**
 - Utiliser les différents supports documentaires.
 - Collecter toutes les informations nécessaires au transport à réaliser.
 - Exploiter et analyser les informations liées à la réglementation du transport.
 - Collecter et analyser les informations liées à l'itinéraire.
- **C1.2: Communiquer avec son entreprise, le client et les acteurs du domaine public.**
 - Transmettre les informations sur le déroulement du transport.
 - Transmettre les informations d'ordre commercial.
 - Effectuer un compte rendu adapté.
 - Signaler les difficultés rencontrées et proposer des actions correctives.
 - Adopter une attitude citoyenne et respectueuse.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

S'il est bien entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer les seuls savoirs.

2. CONDITIONS DE RÉALISATION

Cette sous-épreuve s'appuie sur un dossier informatisé constitué par le candidat lors de sa formation en centre et en entreprise lié à un ou deux transports spécifiques autres que marchandises générales.

Ce dossier est présenté oralement par le candidat pendant 15 minutes au maximum sans être interrompu. Suivent 15 minutes d'entretien avec le jury.

Une problématique liée à la spécificité du transport présenté doit être clairement identifiée. La présentation orale doit être claire et structurée en faisant ressortir les aspects réglementaires et les contraintes techniques et physiques qui s'appliquent. Les outils actuels de communication sont disponibles pour la phase présentation.

Lors de l'entretien avec le candidat, l'ensemble des questions posées doit permettre de contrôler les compétences liées à la communication, la réglementation et/ou les techniques actuelles mises en œuvre dans le transport et les évolutions envisagées.

Pour chaque session, le recteur fixe la date à laquelle le candidat doit remettre son dossier au centre d'examen.

Il est à noter qu'en l'absence du dossier personnel réalisé par le candidat, ce dernier se verra attribuer la note zéro à cette épreuve.

Une fiche nationale d'évaluation du travail réalisé pour cette épreuve, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

3. MODE D'ÉVALUATION

3.1. ÉVALUATION PONCTUELLE : Épreuve orale ; durée 0 h 30.

La commission d'évaluation est composée d'un **professeur chargé de l'enseignement de conduite routière**. Un professionnel au moins y est associé ou, à défaut, un autre enseignant.

A l'issue de l'évaluation, les membres du jury renseigneront pour chaque candidat la **fiche nationale d'évaluation**.

Seule **cette fiche** sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

3.2. CONTROLE EN COURS DE FORMATION : Oral d'environ 30 mn

La situation d'évaluation est organisée par le professeur chargé des enseignements de conduite routière. Elle se déroule au sein de l'établissement de formation. Un professionnel est associé à cette évaluation.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants mais le dernier semestre de formation est la période recommandée.

Chaque candidat est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation qui le concerne.

A l'issue de cette situation d'évaluation, le professeur chargé des enseignements de conduite routière et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituent pour chaque candidat un dossier comprenant :

- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents produits et présentés par le candidat lors de l'évaluation ;
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat ;
- la fiche d'évaluation renseignée.

Seule cette fiche d'évaluation sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen attentif des documents fournis, **le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note**.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

SOUS-EPREUVE E.12

UNITE U.12

MATHÉMATIQUES ET SCIENCES PHYSIQUES

COEFFICIENT : 2

1. FINALITES ET OBJECTIFS DE L'EPREUVE

En mathématiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

En sciences physiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles ;
- de vérifier leur connaissance du matériel scientifique et des conditions de son utilisation ;
- de vérifier leur capacité à s'informer et à s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique.

2. CONTENUS

Les contenus sont définis en annexe II a, Unités constitutives du diplôme : Unités d'enseignement général U.12.

3. MODE D'EVALUATION

3.1. Évaluation ponctuelle : épreuve écrite d'une durée de 2 heures.

L'épreuve est notée sur 20 points : 15 points sont attribués aux mathématiques et 5 aux sciences physiques.

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve.

Les formules de sciences physiques qui sont nécessaires pour répondre aux questions posées mais dont la connaissance n'est pas exigée par le programme sont fournies dans le sujet.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

3.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation :

- **Deux situations d'évaluation**, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :

Ces évaluations sont écrites ; chacune est d'une durée de deux heures et est notée sur vingt points.

Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme de mathématiques et de sciences physiques. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux. Pour chacune des deux situations d'évaluation, le total des points affectés aux exercices de mathématiques est de 14 points et celui des sciences physiques est de 6 points.

Pour l'évaluation en mathématiques, lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité excessive en mathématiques et en sciences physiques. La longueur et ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'Éducation Nationale. Pour les exercices de mathématiques, l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

On rappellera aux candidats que la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.

- **Une situation d'évaluation** notée, sur dix points, ne concerne que les mathématiques. Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque baccalauréat professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison avec le contenu mathématique du dossier.

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette sous-épreuve est obtenue en divisant par 2,5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

SOUS-ÉPREUVE E.13

UNITÉ U.13

TRAVAUX PRATIQUES DE SCIENCES PHYSIQUES

COEFFICIENT : 1

1. FINALITES ET OBJECTIFS DE LA SOUS-ÉPREUVE

Les finalités et objectifs de la sous-épreuve sont :

- de vérifier l'aptitude des candidats à choisir et à utiliser du matériel scientifique pour la mise en œuvre d'un protocole expérimental fourni, dans le respect des règles de sécurité,
- d'apprécier leurs savoir-faire expérimentaux, l'organisation de leur travail, la valeur des initiatives qu'ils sont amenés à prendre,
- de vérifier leur capacité à rendre compte par oral ou par écrit des travaux réalisés.

2. CONTENUS

Les contenus sont définis en annexe II a, Unités constitutives du diplôme : Unités d'enseignement général U.13.

3. MODE D'ÉVALUATION

3.1. Évaluation ponctuelle : épreuve pratique d'une durée de 45 minutes.

L'évaluation, notée sur 20 points, concerne les compétences expérimentales liées à la formation méthodologique de base. Le matériel que le candidat sera amené à utiliser est celui fixé par la note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (BOEN n° 12 du 21 mars 1996).

Les candidats formés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat passent l'évaluation dans leur établissement. Des mesures particulières d'accueil sont prises pour les autres candidats. Ces derniers seront affectés dans les établissements par le recteur. L'évaluation est assurée par des professeurs de la discipline exerçant de préférence dans l'établissement.

Le chef de centre s'assure qu'un professeur n'évalue pas ses propres élèves.

Les sujets sont élaborés au niveau académique, inter académique ou national.

Le recteur arrête annuellement les sujets proposés aux établissements, fixe le nombre de sujets qui seront mis en place dans chaque établissement et le calendrier de l'évaluation expérimentale de sciences physiques en cohérence avec le calendrier de l'examen établi au plan national.

Chaque établissement met en place le nombre de sujets qui lui a été fixé et qu'il choisit dans l'ensemble des sujets proposés.

Le procès verbal du déroulement de l'évaluation, les travaux remis par les candidats et les grilles d'évaluation remplies par les professeurs sont transmis au jury.

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé des sciences physiques s'assure que les conditions nécessaires au bon déroulement sont bien remplies.

3.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation repose sur **deux situations d'évaluation** qui ont pour support une activité expérimentale. La durée de chacune est voisine de 1 h. Elles sont mises en place dans la seconde partie de la formation.

Lors de chaque situation expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences choisies dans les champs de la physique et de la chimie définis par l'unité U13 (annexe I du référentiel de certification). L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant la ou les manipulations qu'il réalise et, suivant la nature du sujet, sur la valeur des mesures réalisées et sur leur exploitation.

Lors de l'évaluation, il est demandé au candidat :

- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition et dont la liste est fixée par note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (BOEN n° 12 du 21 mars 1996),
- de mettre en œuvre un protocole expérimental,
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

En pratique, le candidat porte sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation les résultats de ses observations, de ces mesures et, le cas échéant, de leur exploitation. L'évaluateur élabore un guide d'observation qui lui permet d'évaluer les savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Chaque situation est notée sur 20 points ; 13 points au moins sont attribués aux savoir-faire expérimentaux et à la valeur des mesures. Les deux situations d'évaluation doivent porter sur des champs différents de la physique et de la chimie.

La note sur 20 attribuée au candidat pour l'unité est la moyenne, arrondie au demi-point, des deux notes sur 20 obtenues lors des deux situations d'évaluation.

Au moins une des épreuves prévues en contrôle en cours de formation doit être passée en centre de formation. Lorsqu'il existe une alternative entre évaluation organisée en entreprise ou en établissement de formation, le recteur, ou son représentant, autorise l'une ou l'autre des modalités pour chaque candidat, sur proposition de l'établissement de formation.

E2 – ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE

U2

Coefficient 3

ÉTUDE DE CAS : Préparation d'une activité de transport routier

1. CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences C1.3, C2.1, C2.2, C2.3, C2.4 et C2.5 du référentiel :

C1.3 : Renseigner, restituer les documents relatifs à ses activités.

- Restituer les documents et données liés aux activités.
- Rendre compte à la hiérarchie.
- Préconiser des améliorations.
- Sélectionner les outils de la démarche qualité.
- Renseigner les documents de la démarche qualité.

C2.1 : Vérifier et renseigner les documents nécessaires au transport.

- Contrôler les documents d'accompagnement.
- Sélectionner et compléter les documents de transport.
- Identifier, signaler les anomalies et incidents.
- Valider les documents de transport avec le client ou donneur d'ordre.

C2.2 : Prendre en charge le véhicule et organiser le chargement.

- Contrôler la compatibilité du véhicule au transport à réaliser.
- Contrôler la conformité des véhicules au transport à réaliser.
- Organiser le plan de chargement.
- Proposer des solutions correctives.

C2.3 : Déterminer et adapter l'itinéraire.

- Exploiter les informations liées aux conditions de circulation.
- Déterminer un itinéraire.
- Proposer et justifier des aménagements

C2.4 : Programmer et gérer ses activités.

- Exploiter les données liées à la réglementation.
- Vérifier la compatibilité des ordres de transport.
- Proposer une organisation de ses activités.
- Justifier, argumenter les différentes propositions en gérant les coûts.
- Gérer ses différentes activités en appliquant la RSE et le code du travail.
- Gérer les aléas et signaler les anomalies constatées.

C2.5 : Gérer des litiges, les anomalies, les incidents et accidents.

- Analyser un problème, une difficulté.
- Identifier un dysfonctionnement lié au véhicule.
- Proposer des solutions de traitement des litiges ou anomalies ou incidents..
- Mettre en œuvre les solutions validées.
- Gérer les situations d'accident ou d'incident avec un véhicule.
- Gérer les aléas et signaler les anomalies constatées.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

S'il est bien entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer les seuls savoirs.

2. CONDITIONS DE RÉALISATION

Cette épreuve amène le candidat à résoudre un problème de transport de marchandises générales dans sa globalité. Elle est destinée à vérifier les compétences mobilisées au plan technologiques, scientifiques et réglementaires pour organiser et solutionner l'étude de cas proposée.

L'exploitation de données informatisées est à intégrer. Cette étude prendra en compte la réglementation en cours et ses évolutions, les techniques de conduites, les nouvelles technologies à bord des véhicules lourds.

Une fiche nationale d'évaluation du travail réalisé pour cette épreuve, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

3. MODE D'ÉVALUATION

3.1. ÉVALUATION PONCTUELLE :

Épreuve écrite : d'une durée de 3 heures.

Le candidat doit réaliser l'étude de cas proposée.

3.2. CONTROLE EN COURS DE FORMATION : 3 h 00 maximum

Une situation d'évaluation est organisée par le professeur chargé des enseignements de conduite routière. Un professionnel est associé à cette évaluation.

Le candidat doit traiter l'étude de cas proposée. Cette situation d'évaluation prendra appui, dans la mesure du possible, sur des activités de travaux pratiques intégrées à la stratégie de formation.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants mais la seconde moitié de la dernière année de la formation est la période recommandée.

Chaque candidat est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation qui le concerne.

La commission d'évaluation est composée de l'équipe enseignante et du professionnel associé.

A l'issue de chaque situation d'évaluation, le professeur chargé des enseignements de conduite routière et l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituent pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat pour conduire le travail demandé ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents rédigés par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation renseignée.

Seule cette fiche d'évaluation est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen attentif des documents fournis, **le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.**

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

E3 - ÉPREUVE PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN ENTREPRISE

Coefficient 10

Unités U31, U32, U33, U34

Cette épreuve comprend quatre sous-épreuves :

- E31-1 Réalisation d'interventions en entreprise
- E31-2 Prévention – Santé – Environnement
- E32 Conduite d'un véhicule lourd articulé.
- E33 Conduite et Mise à quai en entreprise. Conduite de chariot de manutention.

E3.1 RÉALISATION D'INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

Sous-épreuve E3.1

(Unité 31)

(Coefficient 3)

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

La sous-épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences suivantes exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Conducteur Transport Routier Marchandises.

- **C3.1 : Préparer le véhicule et les accessoires au chargement**
- **C3.2 : Charger, caler et arrimer la marchandise**
- **C3.4 : Contrôler le chargement**
- **C3.6 : Exploiter les moyens embarqués de contrôle, de communication, d'aide à la conduite et de suivi de la marchandise**
- **C3.8 : Mettre la marchandise et les documents à disposition du client**
- **C3.9 : Gérer les supports de charge, les conditionnements, les rebuts**
- **C3.10 : Restituer le véhicule**

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

S'il est bien entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer les seuls savoirs.

2. CONDITIONS DE RÉALISATION

Le support de cette épreuve est la réalisation d'opérations de groupage-dégroupage, chargement-déchargement en entreprise ou chez un client avec reprise de marchandise ou de supports de charge.

Au cours de la période de formation en entreprise, le candidat constitue, à titre individuel un **rapport d'activités** portant sur le suivi des tâches réalisées en relation avec **les compétences concernées**. Ce rapport d'activités support de l'évaluation ne sera pas noté en tant que tel.

Pour chaque session, le recteur fixe la date à laquelle les candidats doivent remettre leurs rapports d'activités au centre d'examen.

Il est à noter qu'en l'absence du rapport d'activités, un candidat se verra attribué la note zéro à cette épreuve.

Une fiche nationale d'évaluation du travail réalisé pour cette épreuve, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

3. MODE D'ÉVALUATION

3.1. FORME PONCTUELLE : Orale - durée 45 minutes

Il s'agit d'un entretien s'appuyant sur le suivi des tâches et le rapport d'activités réalisé par le candidat.

La commission d'évaluation des candidats est composée d'un **professeur chargé de l'enseignement professionnel de conduite routière et si possible un professeur d'économie-gestion**. Un professionnel est associé à cette évaluation.

A l'issue de la situation d'évaluation, les membres du jury constituent pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents utilisés pour conduire l'entretien ;
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, en relation avec le livret de suivi en entreprise ;
- la fiche d'évaluation renseignée.

Seule cette fiche d'évaluation est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

3.2. CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION : Orale - durée 45 minutes maximum

Il s'agit d'un entretien s'appuyant sur le suivi des tâches réalisé par le candidat lors de ses périodes de formation en entreprises.

Au terme de la dernière période de formation en milieu professionnel, les professeurs concernés et les tuteurs de l'entreprise déterminent **conjointement**, la note et l'appréciation qui seront proposées au jury.

Cette proposition prend en compte :

- les compétences acquises lors des travaux réalisés en entreprise ;
- l'entretien avec le formateur (tuteur, maître d'apprentissage) de la dernière entreprise d'accueil et **un professeur d'enseignement professionnel membre de l'équipe pédagogique ayant en charge la formation**.

A l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents utilisés pour conduire l'entretien ;
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, en relation avec le livret de suivi en entreprise ;
- la fiche d'évaluation renseignée.

Seule cette fiche d'évaluation est transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen attentif des documents fournis, **le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note**.

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

E3.2 CONDUITE D'UN VÉHICULE LOURD ARTICULÉ

Sous-épreuve E3.2

(Unité 32)

(Coefficient 5)

1 . CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve a pour objet de valider tout ou partie de la compétence C5.5 du référentiel.

- **C3.5 : Conduire rationnellement le véhicule.**
 - Exploiter les caractéristiques techniques du véhicule en toute circonstance.
 - Conduire et manœuvrer le véhicule articulé en sécurité.
 - Utiliser le véhicule en fonction de son chargement, des forces physiques appliquées, du profil de la route et des conditions de circulation.
 - Identifier les anomalies et les incidents, les signaler.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

S'il est bien entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer les seuls savoirs.

2 . CONDITIONS DE RÉALISATION

Le support de l'épreuve est la réalisation des épreuves orales, pratiques de conduite et manœuvres d'un véhicule articulé du groupe lourd.

Cette épreuve se déroule conformément à la nature et aux exigences des épreuves pratiques du permis de conduire de la catégorie EC après avoir validé en amont les niveaux des permis B et C.

Le candidat réalise la phase circulation et la phase hors circulation correspondantes prévues par la réglementation du ministère en charge des transports.

La commission d'évaluation est composée **obligatoirement de l'expert en charge des examens du permis de conduire**, d'un enseignant de conduite routière. Un professionnel est associé à cette évaluation.

Si le candidat n'obtient pas d'avis favorable lors de la première séance, deux séances de rattrapage lui seront proposées suivant les instructions prévues, définissant l'organisation de la validation de cette épreuve.

Au terme de l'épreuve si le candidat obtient :

- **un avis favorable**, il se voit attribuer une note comprise entre 10 et 20 en fonction de ses performances dans la démonstration des compétences visées par cette épreuve.

- **un avis défavorable, il n'obtient pas de note, seule cette appréciation est portée sur son dossier ; il ne peut donc pas se voir délivrer le diplôme postulé.**

Le résultat de cette épreuve est consigné sur un dossier d'examen spécifique renseigné par l'expert en charge des examens du permis de conduire.

Une fiche nationale d'évaluation du travail réalisé pour cette épreuve, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

3. MODES D'ÉVALUATION

3.1 FORME PONCTUELLE :

Épreuve pratique et orale d'une durée 1 h 40 suivant réglementation du ministère en charge des transports.

Cette intervention de conduite d'un véhicule articulé ou d'un ensemble de véhicules se déroule suivant les instructions définissant l'organisation et le contenu des épreuves de conduite dans cette filière.

Les candidats individuels qui se présentent à cet examen, doivent passer cette épreuve même s'ils possèdent le permis E(c) valide.

Ceux qui possèdent ce permis E(c) et la FIMO valides, peuvent être dispensés de cette épreuve.

3.2 CONTROLE EN COURS DE FORMATION : Épreuve pratique et orale d'une durée 1 h 40 suivant réglementation du ministère en charge des transports.

L'évaluation se déroule au cours du dernier trimestre de la formation. La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

Chaque candidat est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation qui le concerne.

A l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique du centre de formation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour réaliser le travail demandé ;
- les documents produits par l'expert en charge des examens du permis de conduire ;
- une fiche d'analyse du travail effectivement réalisé par le candidat ;
- la fiche d'évaluation renseignée ayant permis la proposition de note pour les candidats ayant obtenus un avis favorable,

Seule cette fiche d'évaluation sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen attentif des documents fournis, **le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.**

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante.

E3.3 CONDUITE AVEC MISE A QUAI. CONDUITE DE CHARIOT DE MANUTENTION

Sous-épreuve E3.3

(Unité 33)

(Coefficient 2)

1 . CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette sous-épreuve a pour objet de valider tout ou partie des compétences C3.3 et C3.7 du référentiel.

- **C3.3 : Conduire en sécurité les chariots de manutention à conducteur porté.**
 - Choisir et prendre en charge le chariot de manutention adapté.
 - Réaliser la manutention prévue.
 - Appliquer les règles d'ergonomie et de gestes et postures lors de manutention.
 - Immobiliser les engins de manutention.
 - Signaler les anomalies et incidents constatés.
- **C3.7 : Accéder et manœuvrer sur le site du client.**
 - Localiser et accéder sur le site du client
 - Circuler et stationner sur le site du client
 - Effectuer une mise à quai dans l'entreprise partenaire
 - Signaler les anomalies et incidents constatés.

Les indicateurs de performances sont ceux définis dans le référentiel de certification.

On notera que pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas, ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

S'il est bien entendu que la mise en œuvre des compétences à évaluer nécessite la mobilisation des savoirs correspondants, il ne saurait être question d'évaluer les seuls savoirs.

2 . CONDITIONS DE RÉALISATION

Cette épreuve se décompose en deux parties :

- Réalisation d'opérations de manutention en conformité avec les instructions prévues pour la conduite en sécurité des chariots à conducteur porté des catégories 1 et 3 (R.389 CNAMTS) ;
- Réalisation d'opération de circulation au sein d'une entreprise de transport et de mise à quai.

Pour la partie manutention, le candidat réalise :

- **un test écrit** portant sur l'ensemble des connaissances relatives à la conduite des chariots à conducteur porté. (10 min maximum) ;
- **un test pratique** sur chaque catégorie de chariot : un test sur chariot transpalettes à conducteur porté (15 min maximum) ; un test sur chariot élévateur en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (25 min maximum).

Le sujet ou la situation professionnelle proposé au candidat liste les compétences à mettre en œuvre, définit le parcours à réaliser et prévoit le chariot à utiliser.

Le parcours défini doit comporter au moins pour le chariot transpalettes à conducteur porté ou préparateur de commandes au sol de levée inférieure à 1 m (R.389 CNAMTS

CACES catégorie 1) pendant **15 min maximum** :

- la circulation à vide, en charge, en marche AV et marche AR, en virage et l'arrêt en position de sécurité ;
- la prise et la dépose au sol d'une charge palettisée ;
- le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai (en particulier avec une charge limitant la visibilité).

Le parcours défini doit comporter au moins pour le chariot élévateur en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg (R.389 CNAMTS CACES catégorie 3) pendant 25 min maximum :

- la circulation à vide, en charge, en marche AV et marche AR, en virage et l'arrêt en position de sécurité ;
- le gerbage et le dégerbage en pile.

Et au moins deux des opérations suivantes :

- la circulation et l'arrêt sur un plan incliné ;
- la prise et la dépose d'une charge au sol ;
- la mise en stock et le déstockage d'une charge à un ou plusieurs niveaux d'un palettier jusqu'à une hauteur de 4 m ;
- le chargement ou le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque ;
- la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse.

Le candidat doit, en début et en fin d'exercice, être considéré comme «débutant» ou «terminant» sa période de travail.

La prestation de conduite doit se faire sans précipitation, dans le respect de toutes les consignes et règles de sécurité en vigueur, dans le temps maximum imparti. La commission d'évaluation apprécie l'opportunité et la durée de la préparation qui peut éventuellement être accordée au candidat avant l'épreuve proprement dite, sur le matériel du centre.

Pour la partie circulation et mise à quai au sein d'une entreprise de transport, le candidat doit se présenter au sein de l'entreprise, circuler et stationner en respectant le protocole de sécurité en place, réaliser la mise à quai donnée par l'exploitant sous le contrôle de l'enseignant.

Une fiche nationale d'évaluation du travail réalisé pour cette épreuve, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux établissements par les services rectoraux des examens et concours.

Les candidats sont évalués sur 10 points pour chaque partie d'épreuve. Aucune partie n'est éliminatoire.

Les candidats qui auront validé le diplôme et l'épreuve de manutention se verront attribuer une attestation de formation.

3. MODES D'ÉVALUATION

3.1 FORME PONCTUELLE : Épreuve pratique et écrite d'une durée de 2 h 00 maxi.

Cette épreuve de conduite d'un chariot de manutention se déroule suivant les instructions définissant l'organisation de la validation de ces épreuves (voir paragraphe 2 ci-dessus).

Pour la phase circulation et mise à quai, le candidat réalise la circulation demandée au sein du centre d'examen. La mise à quai doit être réalisée à main ou contre main.

Les candidats individuels qui se présentent à cet examen, doivent passer cette épreuve même s'ils possèdent le permis E(c) valide ou les CACES 1 et 3 ou l'attestation de conduite délivrée par l'éducation nationale pour les candidats titulaire d'un diplôme de la filière logistique.

Le candidat tire au sort le sujet préparé par le centre d'examen.

3.2 CONTROLE EN COURS DE FORMATION : Durée de 2 h 00 maxi.

La situation d'évaluation est organisée :

- pour la mise à quai, par le professeur chargé des enseignements de conduite routière lors des périodes de conduite intensive prévues durant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel. Un professionnel est associé à cette évaluation ;
- pour la conduite des chariots, par le professeur habilité à former et tester les candidats. Un professionnel est associé à cette évaluation.

Des activités similaires doivent être intégrées à la stratégie de formation durant les PFMP de première et terminale professionnelle afin de répondre aux exigences de cette évaluation.

La période choisie pour l'évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants mais la dernière année de formation est la période recommandée.

Chaque candidat est informé à l'avance de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation qui le concerne.

La commission d'évaluation est composée de l'équipe enseignante et du professionnel associé.

A l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique du centre de formation constitue pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents utilisés pour réaliser le travail demandé ;
- les documents rédigés par le candidat lors de cette évaluation ;
- la fiche d'analyse du travail effectivement réalisé par le candidat ;
- la fiche d'évaluation renseignée.

Seule cette fiche d'évaluation sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note.

Après examen attentif des documents fournis, **le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.**

L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation est tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale jusqu'à la session suivante.

SOUS-ÉPREUVE E31-2

UNITE U31

PRÉVENTION – SANTÉ - ENVIRONNEMENT

Coefficient 1

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme prévention – santé – environnement des classes préparant au baccalauréat professionnel.

1. FINALITES ET OBJECTIFS DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- appréhender les incidences sur la santé de l'activité de travail et d'en cerner les conséquences socio-économiques ;
- justifier des mesures destinées à supprimer ou à réduire les risques d'accidents du travail et d'atteintes à la santé et à s'inscrire dans une démarche de prévention ;
- agir de façon efficace et adaptée face à une situation d'urgence.

Elle porte sur les savoirs en hygiène-prévention-secourisme.

2. MODES D'ÉVALUATION

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement,
- l'exactitude des connaissances,
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées,
- le comportement ou la procédure d'intervention, adaptés et sûrs, face à des situations d'urgence.

2.1. Évaluation ponctuelle : évaluation écrite d'une durée de 2 heures

À partir d'une (de) situation(s) professionnelle(s), accompagnée(s) éventuellement d'une documentation scientifique et technique, le candidat doit notamment :

- exploiter et/ou mettre en œuvre des outils d'analyse de la situation donnée,
- mobiliser ses connaissances scientifiques et réglementaires pour identifier le (ou les) problème(s) et argumenter des solutions d'amélioration en lien avec les mesures et structures de prévention,
- expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

2.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation.

• 1^{ère} situation d'évaluation : évaluation écrite, d'une durée indicative de 1h30 à 2h, située au cours de la dernière année de formation, notée sur 7 points.

À partir de documents présentant notamment une situation professionnelle d'entreprise, il est demandé :

- une analyse de la situation donnée selon une méthode adaptée,
- une justification scientifique des effets de la situation donnée ou des mesures de prévention,
- une ou des questions relatives à la réglementation et/ou aux organismes de prévention.

• 2^{ème} situation d'évaluation : réalisation d'un travail personnel écrit noté sur 7 points.

À partir de données recueillies au cours de la période de formation en milieu professionnel et/ou d'un travail documentaire, le candidat rédige un document de 5 pages maximum sur :

- un problème professionnel en lien avec le programme d'hygiène-prévention-secourisme et le secteur professionnel concerné,

- la prévention mise en œuvre (moyens, acteurs, organisation...) ou les moyens d'amélioration qu'il propose dans leurs contextes respectifs.

Le candidat précise sa démarche, justifie les effets possibles sur la santé ainsi que les solutions mises en œuvre ou possibles.

- 3^{ème} situation d'évaluation : évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme notée sur 6 points.

Le comportement du candidat face à une situation d'urgence est évalué par des moniteurs de secourisme. Dans le cas où cette évaluation pratique ne peut être réalisée, une évaluation écrite d'environ 30 minutes est mise en place. Au cours de celle-ci le candidat précise la conduite à tenir pour une situation d'urgence relevant du secourisme.

La note globale proposée au jury par le professeur de biotechnologies santé – environnement assurant l'enseignement d'hygiène–prévention–secourisme est calculée en faisant le total des notes obtenues à chacune des trois situations d'évaluation.

E4

Unité U4

ÉPREUVE DE LANGUE VIVANTE

Coefficient 2

1. OBJECTIFS ET CONTENU

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socio-professionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays.

2. MODE D'ÉVALUATION

2.1. Épreuve ponctuelle :

Elle donne lieu à une évaluation écrite d'une durée de 2 heures (Arrêté du 6 avril 1994, B.O. n° 21 du 26 mai 1994).

Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

◆ 1^{ère} partie : Compréhension

À partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

◆ 2^{ème} partie : Expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points) ;
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

2.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A - compréhension écrite ;
- B - compréhension de l'oral ;
- C - expression écrite ;
- D - expression orale.

◆ A - Compréhension écrite

À partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère, la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions ;
- résumé en français du document ;
- compte rendu du document ;
- traduction.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification
- mise en relation des éléments identifiés
- inférence

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse.

◆ **B - Compréhension de l'oral**

À partir d'un support audio-oral ou audio-visuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support ;
- QCM ;
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation ;
- repérage/identification ;
- association des éléments identifiés ;
- inférence.

◆ **C - Production écrite**

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation ;
- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles ;
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde : éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalité, connecteurs...

Éléments lexicaux : Cf. liste contenue dans le référentiel ou le programme de langue vivante du BEP.
Construction de phrases simples, composées, complexes.

◆ **D - Production orale**

Il s'agit d'évaluer la capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible.

Le support proposé permettra d'évaluer l'aptitude à dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles.

Exigences lexicales et grammaticales : cf. le programme de consolidation de seconde et le référentiel ou le programme de langue vivante du BEP.

E5

Unité U5

ÉPREUVE DE FRANÇAIS, HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Coefficient 5

SOUS-ÉPREUVE E.51

FRANÇAIS
COEFFICIENT : 3

UNITE U.51

1. Épreuve ponctuelle :

L'évaluation se fait sous forme d'une évaluation écrite d'une durée de 2 heures 30.

Elle s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension,
 - une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.
- *Dans la première partie*, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture...
 - *La seconde partie* permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalent. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc.

◆ **Situation A**

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat d'analyser ou de synthétiser.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes
- supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture

◆ **Situation B**

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat de rendre compte ou transposer ou développer.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels: rapport d'intervention en milieu professionnel; fiche de présentation d'un produit, rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents; lettre, articles; argumentation à partir d'un dossier ;
- supports fictions/littéraires: commentaire de lettre, d'images; argumentation à partir d'une lecture.

◆ **Situation C**

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral

b) Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire
- compte rendu de lecture, de visite, de stage...
- rapports des travaux d'un groupe.

◆ **Situation D**

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer

b) Exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche...)
- participation à un débat
- participation à une réunion
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise).

SOUS-EPREUVE E.52

HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
COEFFICIENT : 2

UNITE U.52

1. Épreuve ponctuelle : évaluation écrite d'une durée de 2 heures

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettant au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique. Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

◆ **Objectifs**

Les différentes situations d'évaluation visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme,

- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

◆ Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale du baccalauréat professionnel. Chaque situation est écrite et dure (environ) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.

E6

Unité U6

ÉPREUVE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE – ARTS APPLIQUÉS

Coefficient 1

1. FINALITES ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

2. MODE D'EVALUATION

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme-référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

2.1. Épreuve ponctuelle : évaluation écrite et graphique, d'une durée de 3 heures

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s) assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et la notation de l'épreuve.

2.2. Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Les trois situations comportent 1 à 2 séances de 2 heures et sont affectées chacune d'un coefficient particulier :

- première situation d'évaluation : coefficient 1
- deuxième situation d'évaluation : coefficient 2
- troisième situation d'évaluation : coefficient 2

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette épreuve est obtenue en divisant par 5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

◆ Première situation d'évaluation

L'évaluation de cette première situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions)
- mettre en œuvre des principes d'organisation
- mettre en œuvre et maîtriser des outils et des techniques imposées

Les éléments et les données sont imposés.

◆ Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes

- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat
- rendre compte plastiquement des relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions)
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées.
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Un dossier documentaire et un cahier des charges sont imposés. Néanmoins, le candidat doit sélectionner des documents et/ou des éléments dans les sources documentaires proposées. Il doit également faire un choix en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils et de techniques pour communiquer son projet.

◆ Troisième situation d'évaluation

L'évaluation de cette troisième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes

- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle ou artisanale ou de la communication visuelle
- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans un environnement artistique et culturel de son époque
- évaluer la qualité esthétique d'un produit.

Le problème est imposé ainsi que l'objet d'étude, en revanche, les références (images et textes) sont proposées, le candidat sélectionne des documents ou des éléments documentaires en fonction de son analyse personnelle et de son argumentaire.

E7

Unité U7

ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Coefficient 1

Évaluation ponctuelle et par contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 21 juillet 2005, BOEN n° 42 du 17 novembre 2005) et la note de service n° 2005-179 du 4 novembre 2005 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN n° 42 du 17 novembre 2005).

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

UF1

Épreuve orale d'une durée de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 20 minutes.

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue de communication courante et à s'exprimer de manière intelligible sur un sujet d'ordre général.

L'épreuve prend appui sur un document écrit, authentique, portant sur des questions actuelles de société et pouvant comporter des éléments iconographiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un document technique.

Le candidat peut présenter une liste de huit textes au minimum, représentant un ensemble d'une dizaine de pages. Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement facultatif de langue vivante, cette liste doit être validée par le professeur et le chef d'établissement. En l'absence de liste, l'examineur propose plusieurs documents au choix du candidat.

Le candidat présente le document et en dégage les éléments essentiels. Cette présentation est suivie d'un entretien portant sur le sujet abordé dans le document. L'entretien peut être élargi et porter sur le projet personnel du candidat.

Précisions concernant l'épreuve facultative d'arabe.

Les documents sont rédigés en arabe standard, sans signes vocaliques, conformément à l'usage. Ils peuvent comporter des éléments en arabe dialectal (caricatures, dialogue ou extrait d'entretien publié dans la presse par exemple).

Au cours de l'entretien, l'examineur peut demander la lecture oralisée d'un bref passage et sa traduction.

Le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix : arabe standard, ou arabe "moyen". L'arabe standard, appelé aussi littéral, correspond à l'usage "soutenu" de la langue, par référence à son usage écrit. L'arabe dit moyen comporte des tournures et expressions dialectales. Il doit être compris par tout interlocuteur arabophone. On n'acceptera du candidat aucune forme de sabir, qui consiste à introduire massivement un lexique étranger plus ou moins arabisé.

BACCALURÉAT PROFESSIONNEL

CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

ANNEXE III

ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation dont 16 semaines en première et terminale professionnelle.

Une certification intermédiaire visant le CAP de **Conducteur Livreur Marchandises** est à intégrer dans le cursus de seconde et première professionnelle ; 8 semaines de PFMP seront consacrées à des activités liées à ce diplôme.

1. Voie scolaire

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type concernant les élèves de lycée professionnel définie par la note de service n° 2008 – 176 du 24 – 12 - 2008

La période de formation en milieu professionnel et en établissement scolaire **doit assurer la continuité de la formation** et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les trois années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus d'apprentissage.

Sur trois ans, cette PFMP se décompose suivant l'organisation suivante :

- 6 semaines permettant d'aborder des activités liées à la réalisation d'opérations de préparation, de groupage-dégroupage, de chargement-déchargement, d'arrimage, de livraison et d'enlèvement des marchandises.
- 5 semaines permettant d'aborder des activités liées à des opérations de transport en lien avec des transports spécifiques (transport frigorifique, matières dangereuses, masses indivisibles,...),
- 11 semaines de conduite intensive de type B, C et EC encadrées par les enseignants de l'établissement de formation.

1.1. Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au BO n° 25 du 29 juin 2000. L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation.

1. 2. Objectifs généraux

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de réaliser des opérations d'opérations de préparation, de groupage-dégroupage, de chargement-déchargement, d'arrimage, de livraison et d'enlèvement des marchandises ;
- d'aborder des activités liées à des opérations de transport en lien avec des contrats types spécifiques ;

- de réaliser des opérations de conduite pour accéder à un site client, de circuler au sein d'une entreprise de transport et d'effectuer différentes manœuvres (stationnement au sein d'une flotte de véhicules poids lourd, mise à quai en environnement de travail,...) ;
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées ;
- d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles ;
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec les services de l'entreprise et les clients ;
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

1.3. Compétences à développer

Les compétences du présent référentiel sont développées conjointement en établissement de formation et en entreprise.

Un document de suivi élaboré par l'équipe pédagogique précisera :

- La liste des activités et tâches, à partir desquelles certaines compétences et savoirs associés seront, tout ou partiellement acquis en entreprise.
- Les stratégies de formation projetées (activités confiées en participation ou en autonomie,), compte tenu des points ci-dessus.

Au terme des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat constitue un rapport des activités conduites en entreprise. Ce rapport est visé par le tuteur de l'élève en entreprise. Ce visa atteste que les activités développées dans le rapport correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise.

Le rapport d'activités doit faire apparaître :

- La présentation de l'entreprise d'accueil dans son organisation économique, humaine et technique.
- Huit fiches de compte rendu de tâches significatives à partir desquelles il développe l'analyse de ses activités :
 - liées aux aspects techniques et réglementaires, (6 fiches),
 - en relation avec les coûts et la gestion du transport. (2 fiches).
- L'identification de ses acquis consécutifs à sa participation aux tâches qui lui ont été confiées.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 "Réalisation d'interventions en entreprise" (unité U31).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par le tuteur qui assurera cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. À chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève.

Ce contrat fera l'objet d'un document qui indiquera :

- la **liste des activités** à réaliser, en tout ou partie, durant la période considérée.
- les modalités d'évaluation et de suivi.
- l'inventaire des pré-requis nécessaires pour aborder dans des conditions acceptables la formation en milieu professionnel.

Chaque période de formation sera évaluée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant. Le constat établi sera reporté sur le livret de suivi. Une synthèse finale sera formulée sur fiche d'évaluation telle que précisée dans la définition de la sous-épreuve E31 et **une note sera proposée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique.**

1.4. Contenus et activités

Les activités prévues dans la définition de l'unité U31 feront obligatoirement partie du travail confié lors des périodes de formation en milieu professionnel en **liaison avec le référentiel d'activités professionnelles**. Dans le cadre de la **certification intermédiaire, les activités confiées durant les huit premières semaines de PFMP, doivent correspondre à celles attendues d'un niveau CAP.**

2. Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise. De manière à établir une cohérence dans le déroulement de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis informe les maîtres d'apprentissage sur les objectifs des différentes périodes passées en entreprise et sur leur importance dans l'évaluation des apprentis.

Un document de suivi élaboré par l'équipe pédagogique précisera :

- La liste des activités et tâches, à partir desquelles certaines compétences et savoirs associés seront, tout ou partiellement acquis en entreprise.
- Les stratégies de formation projetées (activités confiées en participation ou en autonomie,), compte tenu des points ci-dessus.

Au terme des périodes de formation, **l'apprenti constitue un rapport d'activités**. Les modalités de constitution de ce rapport sont identiques à celles fixées pour les candidats scolaires (cf. supra).

3. Voie de la formation professionnelle continue

3.1. Candidats en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en entreprise s'ajoute aux durées de formation dispensées par le centre de formation continue.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la période de formation en milieu professionnel est intégrée dans la période de formation dispensée, si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs de la formation en entreprise.

Au terme des périodes de formation, **le candidat constitue un rapport d'activités**. Les modalités de constitution de ce rapport sont identiques à celles fixées pour les candidats scolaires (cf. supra). Un document de suivi sera élaboré par l'équipe pédagogique afin de préciser les activités et tâches principales à développer.

3.2. Candidats en situation de perfectionnement

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a développé des activités dans des entreprises relevant du secteur du transport routier marchandises en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat rédige un rapport sur ses activités professionnelles dans le même esprit qui préside à l'élaboration du rapport pour les candidats scolaires, apprentis ou en formation professionnelle continue visés au 3.1 ci-dessus.

Ce dossier doit faire apparaître :

- › La nature des fonctions exercées dans l'entreprise,
- › Un compte rendu d'activités liées aux compétences visées en s'appuyant sur le cahier des charges prévu pour les candidats scolaires (cf. supra).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 (unité U.31) sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

4. Positionnement

Durée minimale de la période de formation en milieu professionnel pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- 12 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (**art. 15 du décret n° 96-563 du 9 mai 1995 modifié**) pour les formations en 2 ans.
- 8 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.